

VICTOR HUGO

NAPOLÉON LE

PETIT

Виктор Мари Гюго

Napoléon Le Petit

«Public Domain»

Гюго В.

Napoléon Le Petit / В. Гюго — «Public Domain»,

© Гюго В.
© Public Domain

Содержание

LIVRE PREMIER	5
I	5
II	9
III	10
IV	12
V	14
VI	16
VII	19
LIVRE DEUXIEME	23
I	23
II	25
III	26
IV	28
V	29
VI	30
VII	31
VIII	33
IX	36
X	38
Конец ознакомительного фрагмента.	40

Victor Hugo

Napoléon Le Petit

LIVRE PREMIER

L'HOMME

I

LE 20 DÉCEMBRE 1848

Le jeudi 20 décembre 1848, l'assemblée constituante, entourée en ce moment-là d'un imposant déploiement de troupes, étant en séance, à la suite d'un rapport du représentant Waldeck-Rousseau, fait au nom de la commission chargée de dépouiller le scrutin pour l'élection à la présidence de la république, rapport où l'on avait remarqué cette phrase qui en résumait toute la pensée: «C'est le sceau de son inviolable puissance que la nation, par cette admirable exécution donnée à la loi fondamentale, pose elle-même sur la constitution pour la rendre sainte et inviolable»; au milieu du profond silence des neuf cents constituants réunis en foule et presque au complet, le président de l'assemblée nationale constituante, Armand Marrast, se leva et dit:

«Au nom du peuple français,

«Attendu que le citoyen Charles-Louis-Napoléon Bonaparte, né à Paris, remplit les conditions d'éligibilité prescrites par l'article 44 de la constitution;

«Attendu que, dans le scrutin ouvert sur toute l'étendue du territoire de la république pour l'élection du président, il a réuni la majorité absolue des suffrages;

«En vertu des articles 47 et 48 de la constitution, l'assemblée nationale le proclame président de la république depuis le présent jour jusqu'au deuxième dimanche de mai 1852.»

Un mouvement se fit sur les bancs et dans les tribunes pleines de peuple; le président de l'assemblée constituante ajouta:

«Aux termes du décret, j'invite le citoyen président de la république à vouloir bien se transporter à la tribune pour y prêter serment.»

Les représentants qui encombraient le couloir de droite remontèrent à leurs places et laissèrent le passage libre. Il était environ quatre heures du soir, la nuit tombait, l'immense salle de l'assemblée était plongée à demi dans l'ombre, les lustres descendaient des plafonds, et les huissiers venaient d'apporter les lampes sur la tribune. Le président fit un signe et la porte de droite s'ouvrit.

On vit alors entrer dans la salle et monter rapidement à la tribune un homme jeune encore, vêtu de noir, ayant sur l'habit la plaque et le grand cordon de la légion d'honneur.

Toutes les têtes se tournèrent vers cet homme. Un visage blême dont les lampes à abat-jour faisaient saillir les angles osseux et amaigris, un nez gros et long, des moustaches, une mèche frisée sur un front étroit, l'oeil petit et sans clarté, l'attitude timide et inquiète, nulle ressemblance avec l'empereur; c'était le citoyen Charles-Louis-Napoléon Bonaparte.

Pendant l'espace de rumeur qui suivit son entrée, il resta quelques instants la main droite dans son habit boutonné, debout et immobile sur la tribune dont le frontispice portait cette date: 22, 23, 24 février, et au-dessus de laquelle on lisait ces trois mots: *Liberté, Égalité, Fraternité*.

Avant d'être élu président de la république, Charles-Louis-Napoléon Bonaparte était représentant du peuple. Il siégeait dans l'assemblée depuis plusieurs mois, et, quoiqu'il assistât

rarement à des séances entières, on l'avait vu assez souvent s'asseoir à la place qu'il avait choisie sur les bancs supérieurs de la gauche, dans la cinquième travée, dans cette zone communément appelée la Montagne, derrière son ancien précepteur, le représentant Vieillard. Cet homme n'était pas une nouvelle figure pour l'assemblée, son entrée y produisit pourtant une émotion profonde. C'est que pour tous, pour ses amis comme pour ses adversaires, c'était l'avenir qui entraît, un avenir inconnu. Dans l'espèce d'immense murmure qui se formait de la parole de tous, son nom courait mêlé aux appréciations les plus diverses. Ses antagonistes racontaient ses aventures, ses coups de main, Strasbourg, Boulogne, l'aigle apprivoisé et le morceau de viande dans le petit chapeau. Ses amis alléguaient son exil, sa proscription, sa prison, un bon livre sur l'artillerie, ses écrits à Ham, empreints, à un certain degré, de l'esprit libéral, démocratique et socialiste, la maturité d'un âge plus sérieux; et à ceux qui rappelaient ses folies ils rappelaient ses malheurs.

Le général Cavaignac, qui, n'ayant pas été nommé président, venait de déposer le pouvoir au sein de l'assemblée avec ce laconisme tranquille qui sied aux républiques, assis à sa place habituelle en tête du banc des ministres à gauche de la tribune, à côté du ministre de la justice Marie, assistait, silencieux et les bras croisés, à cette installation de l'homme nouveau.

Enfin le silence se fit, le président de l'assemblée frappa quelques coups de son couteau de bois sur la table, les dernières rumeurs s'éteignirent, et le président de l'assemblée dit:

– Je vais lire la formule du serment.

Ce moment eut quelque chose de religieux. L'assemblée n'était plus l'assemblée, c'était un temple. Ce qui ajoutait à l'immense signification de ce serment, c'est qu'il était le seul qui fût prêté dans toute l'étendue du territoire de la république. Février avait aboli, avec raison, le serment politique, et la constitution, avec raison également, n'avait conservé que le serment du président. Ce serment avait le double caractère de la nécessité et de la grandeur; c'était le pouvoir exécutif, pouvoir subordonné, qui le prêtait au pouvoir législatif, pouvoir supérieur; c'était mieux que cela encore; à l'inverse de la fiction monarchique où le peuple prêtait serment à l'homme investi de la puissance, c'était l'homme investi de la puissance qui prêtait serment au peuple. Le président, fonctionnaire et serviteur, jurait fidélité au peuple souverain. Incliné devant la majesté nationale visible dans l'assemblée omnipotente, il recevait de l'assemblée la constitution et lui jurait obéissance. Les représentants étaient inviolables, et lui ne l'était pas. Nous le répétons, citoyen responsable devant tous les citoyens, il était dans la nation le seul homme lié de la sorte. De là, dans ce serment unique et suprême, une solennité qui saisissait le coeur. Celui qui écrit ces lignes était assis sur son siège à l'assemblée le jour où ce serment fut prêté. Il est un de ceux qui, en présence du monde civilisé pris à témoin, ont reçu ce serment au nom du peuple, et qui l'ont encore dans leurs mains. Le voici:

«En présence de Dieu et devant le peuple français représenté par l'assemblée nationale, je jure de rester fidèle à la république démocratique une et indivisible et de remplir tous les devoirs que m'impose la constitution.»

Le président de l'assemblée, debout, lut cette formule majestueuse; alors, toute l'assemblée faisant silence et recueillie, le citoyen Charles-Louis-Napoléon Bonaparte, levant la main droite, dit d'une voix ferme et haute:

– Je le jure!

Le représentant Boulay (de la Meurthe), depuis vice-président de la république, et qui connaissait Charles-Louis-Napoléon Bonaparte dès l'enfance, s'écria: *C'est un honnête homme; il tiendra son serment!*

Le président de l'assemblée, toujours debout, reprit, et nous ne citons ici que des paroles textuellement enregistrées au *Moniteur*: – Nous prenons Dieu et les hommes à témoin du serment qui vient d'être prêté. L'assemblée nationale en donne acte, ordonne qu'il sera transcrit au procès-verbal, inséré au *Moniteur*, publié et affiché dans la forme des actes législatifs.

Il semblait que tout fût fini; on s'attendait à ce que le citoyen Charles-Louis-Napoléon Bonaparte, désormais président de la république jusqu'au deuxième dimanche de mai 1852, descendit

de la tribune. Il n'en descendit pas; il sentit le noble besoin de se lier plus encore, s'il était possible, et d'ajouter quelque chose au serment que la constitution lui demandait, afin de faire voir à quel point ce serment était chez lui libre et spontané; il demanda la parole. – Vous avez la parole, dit le président de l'assemblée.

L'attention et le silence redoublèrent.

Le citoyen Louis-Napoléon Bonaparte déploya un papier et lut un discours. Dans ce discours il annonçait et il installait le ministère nommé par lui, et il disait:

«Je veux, comme vous, citoyens représentants, rasseoir la société sur ses bases, raffermir les institutions démocratiques, et rechercher tous les moyens propres à soulager les maux de ce peuple généreux et intelligent qui vient de me donner un témoignage si éclatant de sa confiance¹.»

Il remerciait son prédécesseur au pouvoir exécutif, le même qui put dire plus tard ces belles paroles: *Je ne suis pas tombé du pouvoir, j'en suis descendu*, et il le glorifiait en ces termes:

«La nouvelle administration, en entrant aux affaires, doit remercier celle qui l'a précédée des efforts qu'elle a faits pour transmettre le pouvoir intact, pour maintenir la tranquillité publique².

«La conduite de l'honorable général Cavaignac a été digne de la loyauté de son caractère et de ce sentiment du devoir qui est la première qualité du chef de l'état³.»

L'assemblée applaudit à ces paroles; mais ce qui frappa tous les esprits, et ce qui se grava profondément dans toutes les mémoires, ce qui eut un écho dans toutes les consciences loyales, ce fut cette déclaration toute spontanée, nous le répétons, par laquelle il commença:

«Les suffrages de la nation et le serment que je viens de prêter commandent ma conduite future.

«Mon devoir est tracé. Je le remplirai en homme d'honneur.

«Je verrai des ennemis de la patrie dans tous ceux qui tenteraient de changer, par des voies illégales, ce que la France entière a établi.»

Quand il eut fini de parler, l'assemblée constituante se leva et poussa d'une seule voix ce grand cri: Vive la république!

Louis-Napoléon Bonaparte descendit de la tribune, alla droit au général Cavaignac, et lui tendit la main. Le général hésita quelques instants à accepter ce serrement de main. Tous ceux qui venaient d'entendre les paroles de Louis Bonaparte, prononcées avec un accent si profond de loyauté, blâmèrent le général.

La constitution à laquelle Louis-Napoléon Bonaparte prêta serment le 20 décembre 1848 «à la face de Dieu et des hommes» contenait, entre autres articles, ceux-ci:

«ART. 36. Les représentants du peuple sont inviolables.

«ART. 37. Ils ne peuvent être arrêtés en matière criminelle, sauf le cas de flagrant délit, ni poursuivis qu'après que l'assemblée a permis la poursuite.

«ART. 68. Toute mesure par laquelle le président de la république dissout l'assemblée nationale, la proroge, ou met obstacle à l'exercice de son mandat, est un crime de haute trahison.

«Par ce seul fait, le président est déchu de ses fonctions, les citoyens sont tenus de lui refuser obéissance; le pouvoir exécutif passe de plein droit à l'assemblée nationale. Les juges de la haute cour se réunissent immédiatement à peine de forfaiture; ils convoquent les jurés dans le lieu qu'ils désignent pour procéder au jugement du président et de ses complices; ils nomment eux-mêmes les magistrats chargés de remplir les fonctions du ministère public.»

Moins de trois ans après cette journée mémorable, le 2 décembre 1851, au lever du jour, on put lire, à tous les coins des rues de Paris, l'affiche que voici:

¹ (Très bien! très bien!) *Moniteur*.

² (Marques d'adhésion.) *Moniteur*.

³ (Nouvelles marques d'assentiment.) *Moniteur*.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS,

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

«Décrète:

«ART. 1er. L'assemblée nationale est dissoute.

«ART. 2. Le suffrage universel est rétabli. La loi du 31 mai est abrogée.

«ART. 3. Le peuple français est convoqué dans ses comices.

«ART. 4. L'état de siège est décrété dans toute l'étendue de la première division militaire.

«ART. 5. Le conseil d'état est dissous.

«ART. 6. Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

«Fait au palais de l'Élysée, le 2 décembre 1851.

«LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.»

En même temps Paris apprit que quinze représentants du peuple, inviolables, avaient été arrêtés chez eux, dans la nuit, par ordre de Louis-Napoléon Bonaparte.

II

MANDAT DES REPRÉSENTANTS

Ceux qui ont reçu en dépôt pour le peuple, comme représentants du peuple, le serment du 20 décembre 1848, ceux surtout qui, deux fois investis de la confiance de la nation, le virent jurer comme constituants et le virent violer comme législateurs, avaient assumé en même temps que leur mandat deux devoirs. Le premier, c'était: le jour où ce serment serait violé, de se lever, d'offrir leurs poitrines, de ne calculer ni le nombre ni la force de l'ennemi, de couvrir de leurs corps la souveraineté du peuple, et de saisir, pour combattre et pour jeter bas l'usurpateur, toutes les armes, depuis la loi qu'on trouve dans le code jusqu'au pavé qu'on prend dans la rue. Le second devoir, c'était, après avoir accepté le combat et toutes ses chances, d'accepter la proscription et toutes ses misères; de se dresser éternellement debout devant le traître, son serment à la main; d'oublier leurs souffrances intimes, leurs douleurs privées, leurs familles dispersées et mutilées, leurs fortunes détruites, leurs affections brisées, leur cœur saignant, de s'oublier eux-mêmes, et de n'avoir plus désormais qu'une plaie, la plaie de la France; de crier justice! de ne se laisser jamais apaiser ni fléchir, d'être implacables; de saisir l'abominable parjure couronné, sinon avec la main de la loi, du moins avec les tenailles de la vérité, et de faire rougir au feu de l'histoire toutes les lettres de son serment et de les lui imprimer sur la face!

Celui qui écrit ces lignes est de ceux qui n'ont reculé devant rien, le 2 décembre, pour accomplir le premier de ces deux grands devoirs; en publiant ce livre, il remplit le second.

III

MISE EN DEMEURE

Il est temps que la conscience humaine se réveille.

Depuis le 2 décembre 1851, un guet-apens réussi, un crime odieux, repoussant, infâme, inouï, si l'on songe au siècle où il a été commis, triomphe et domine, s'érige en théorie, s'épanouit à la face du soleil, fait des lois, rend des décrets, prend la société, la religion et la famille sous sa protection, tend la main aux rois de l'Europe, qui l'acceptent, et leur dit: mon frère ou mon cousin. Ce crime, personne ne le conteste, pas même ceux qui en profitent et qui en vivent, ils disent seulement qu'il a été «nécessaire»; pas même celui qui l'a commis, il dit seulement, que, lui criminel, il a été «absous». Ce crime contient tous les crimes, la trahison dans la conception, le parjure dans l'exécution, le meurtre et l'assassinat dans la lutte, la spoliation, l'escroquerie et le vol dans le triomphe; ce crime traîne après lui, comme parties intégrantes de lui-même, la suppression des lois, la violation des inviolabilités constitutionnelles, la séquestration arbitraire, la confiscation des biens, les massacres nocturnes, les fusillades secrètes, les commissions remplaçant les tribunaux, dix mille citoyens déportés, quarante mille citoyens proscrits, soixante mille familles ruinées et désespérées. Ces choses sont patentes. Eh bien! ceci est poignant à dire, le silence se fait sur ce crime; il est là, on le touche, on le voit, on passe outre et l'on va à ses affaires; la boutique ouvre, la Bourse agiote, le commerce, assis sur son ballot, se frotte les mains, et nous touchons presque au moment où l'on va trouver cela tout simple. Celui qui aune de l'étoffe n'entend pas que le mètre qu'il a dans la main lui parle et lui dit: «C'est une fausse mesure qui gouverne.» Celui qui pèse une denrée n'entend pas que sa balance élève la voix et lui dit: «C'est un faux poids qui règne.» Ordre étrange que celui-là, ayant pour base le désordre suprême, la négation de tout droit! l'équilibre fondé sur l'iniquité!

Ajoutons, ce qui, du reste, va de soi, que l'auteur de ce crime est un malfaiteur de la plus cynique et de la plus basse espèce.

À l'heure qu'il est, que tous ceux qui portent une robe, une écharpe ou un uniforme, que tous ceux qui servent cet homme le sachent, s'ils se croient les agents d'un pouvoir, qu'ils se détrompent. Ils sont les camarades d'un pirate. Depuis le 2 décembre, il n'y a plus en France de fonctionnaires, il n'y a que des complices. Le moment est venu que chacun se rende bien compte de ce qu'il a fait et de ce qu'il continue de faire. Le gendarme qui a arrêté ceux que l'homme de Strasbourg et de Boulogne appelle des «insurgés», a arrêté les gardiens de la constitution. Le juge qui a jugé, les combattants de Paris ou des provinces, a mis sur la sellette les soutiens de la loi. L'officier qui a gardé à fond de cale les «condamnés», a détenu les défenseurs de la république et de l'état. Le général d'Afrique qui emprisonne à Lambessa les déportés courbés sous le soleil, frissonnants de fièvre, creusant dans la terre brûlée un sillon qui sera leur fosse, ce général-là séquestre, torture et assassine les hommes du droit. Tous, généraux, officiers, gendarmes, juges, sont en pleine forfaiture. Ils ont devant eux plus que des innocents, des héros! plus que des victimes, des martyrs!

Qu'on le sache donc, et qu'on se hâte, et, du moins, qu'on brise les chaînes, qu'on tire les verrous, qu'on vide les pontons, qu'on ouvre les geôles, puisqu'on n'a pas encore le courage de saisir l'épée! Allons, consciences, debout! éveillez-vous, il est temps!

Si la loi, le droit, le devoir, la raison, le bon sens, l'équité, la justice, ne suffisent pas, qu'on songe à l'avenir. Si le remords se tait, que la responsabilité parle!

Et que tous ceux qui, propriétaires, serrent la main d'un magistrat; banquiers, fêtent un général; paysans, saluent un gendarme; que tous ceux qui ne s'éloignent pas de l'hôtel où est le ministre, de la maison où est le préfet, comme d'un lazaret; que tous ceux qui, simples citoyens, non fonctionnaires, vont aux bals et aux banquets de Louis Bonaparte et ne voient pas que le drapeau noir est sur

l'Élysée, que tous ceux-là le sachent également, ce genre d'opprobre est contagieux; s'ils échappent à la complicité matérielle, ils n'échappent pas à la complicité morale.

Le crime du 2 décembre les éclabousse.

La situation présente, qui semble calme à qui ne pense pas, est violente, qu'on ne s'y méprenne point. Quand la moralité publique s'éclipse, il se fait dans l'ordre social une ombre qui épouvante.

Toutes les garanties s'en vont, tous les points d'appui s'évanouissent.

Désormais il n'y a pas en France un tribunal, pas une cour, pas un juge qui puisse rendre la justice et prononcer une peine, à propos de quoi que ce soit, contre qui que ce soit, au nom de quoi que ce soit.

Qu'on traduise devant les assises un malfaiteur quelconque, le voleur dira aux juges: Le chef de l'état a volé vingt-cinq millions à la Banque; le faux témoin dira aux juges: Le chef de l'état a fait un serment à la face de Dieu et des hommes, et ce serment, il l'a violé; le coupable de séquestration arbitraire dira: Le chef de l'état a arrêté et détenu contre toutes les lois les représentants du peuple souverain; l'escroc dira: Le chef de l'état a escroqué son mandat, escroqué le pouvoir, escroqué les Tuileries; le faussaire dira: Le chef de l'état a falsifié un scrutin; le bandit du coin du bois dira: Le chef de l'état a coupé leur bourse aux princes d'Orléans; le meurtrier dira: Le chef de l'état a fusillé, mitraillé, sabré et égorgé les passants dans les rues; – et tous ensemble, escroc, faussaire, faux témoin, bandit, voleur, assassin, ajouteront: – Et vous, juges, vous êtes allés saluer cet homme, vous êtes allés le louer de s'être parjuré, le complimenter d'avoir fait un faux, le glorifier d'avoir escroqué, le féliciter d'avoir volé et le remercier d'avoir assassiné! qu'est-ce que vous nous voulez?

Certes, c'est là un état de choses grave. S'endormir sur une telle situation, c'est une ignominie de plus.

Il est temps, répétons-le, que ce monstrueux sommeil des consciences finisse. Il ne faut pas qu'après cet effrayant scandale, le triomphe du crime, ce scandale plus effrayant encore soit donné aux hommes: l'indifférence du monde civilisé.

Si cela était, l'histoire apparaîtrait un jour comme une vengeresse; et dès à présent, de même que les lions blessés s'enfoncent dans les solitudes, l'homme juste, voilant sa face en présence de cet abaissement universel, se réfugierait dans l'immensité du mépris.

IV

ON SE RÉVEILLERA

Mais cela ne sera pas; on se réveillera.

Ce livre n'a pas d'autre but que de secouer ce sommeil. La France ne doit pas même adhérer à ce gouvernement par le consentement de la léthargie; à de certaines heures, en de certains lieux, à de certaines ombres, dormir, c'est mourir.

Ajoutons qu'au moment où nous sommes, la France, chose étrange à dire et pourtant réelle, ne sait rien de ce qui s'est passé le 2 décembre et depuis, ou le sait mal, et c'est là qu'est l'excuse. Cependant, grâce à plusieurs publications généreuses et courageuses, les faits commencent à percer. Ce livre est destiné à en mettre quelques-uns en lumière, et, s'il plaît à Dieu, à les présenter tous sous leur vrai jour. Il importe qu'on sache un peu ce que c'est que M. Bonaparte. À l'heure qu'il est, grâce à la suppression de la tribune, grâce à la suppression de la presse, grâce à la suppression de la parole, de la liberté et de la vérité, suppression qui a eu pour résultat de tout permettre à M. Bonaparte, mais qui a en même temps pour effet de frapper de nullité tous ses actes sans exception, y compris l'inqualifiable scrutin du 20 décembre, grâce, disons-nous, à cet étouffement de toute plainte et de toute clarté, aucune chose, aucun homme, aucun fait, n'ont leur vraie figure et ne portent leur vrai nom; le crime de M. Bonaparte n'est pas crime, il s'appelle nécessité; le guet-apens de M. Bonaparte n'est pas guet-apens, il s'appelle défense de l'ordre; les vols de M. Bonaparte ne sont pas vols, ils s'appellent mesures d'état; les meurtres de M. Bonaparte ne sont pas meurtres, ils s'appellent salut public; les complices de M. Bonaparte ne sont pas des malfaiteurs, ils s'appellent magistrats, sénateurs et conseillers d'état; les adversaires de M. Bonaparte ne sont pas les soldats de la loi et du droit, ils s'appellent jacques, démagogues et partageux. Aux yeux de la France, aux yeux de l'Europe, le 2 décembre est encore masqué. Ce livre n'est pas autre chose qu'une main qui sort de l'ombre et qui lui arrache le masque.

Allons, nous allons exposer ce triomphe de l'ordre; nous allons peindre ce gouvernement vigoureux, assis, carré, fort; ayant pour lui une foule de petits jeunes gens qui ont plus d'ambition que de bottes, beaux fils et vilains gueux; soutenu à la Bourse par Fould le juif, et à l'église par Montalembert le catholique; estimé des femmes qui veulent être filles et des hommes qui veulent être préfets; appuyé sur la coalition des prostitutions; donnant des fêtes; faisant des cardinaux; portant cravate blanche et claque sous le bras, ganté beurre frais comme Morny, verni à neuf comme Maupas, frais brossé comme Persigny, riche, élégant, propre, doré, brossé, joyeux, né dans une mare de sang.

Oui, on se réveillera!

Oui, on sortira de cette torpeur qui, pour un tel peuple, est la honte; et quand la France sera réveillée, quand elle ouvrira les yeux, quand elle distinguera, quand elle verra ce qu'elle a devant elle et à côté d'elle, elle reculera, cette France, avec un frémissement terrible, devant ce monstrueux forfait qui a osé l'épouser dans les ténèbres et dont elle a partagé le lit.

Alors l'heure suprême sonnera.

Les sceptiques sourient et insistent; ils disent: « – N'espérez rien. Ce régime, selon vous, est la honte de la France. Soit; cette honte est cotée à la Bourse. N'espérez rien. Vous êtes des poètes et des rêveurs si vous espérez. Regardez donc; la tribune, la presse, l'intelligence, la parole, la pensée, tout ce qui était la liberté a disparu. Hier cela remuait, cela vivait, aujourd'hui cela est pétrifié. Eh bien! on est content, on s'accommode de cette pétrification, on en tire parti, on y fait ses affaires, on vit là-dessus comme à l'ordinaire. La société continue, et force honnêtes gens trouvent les choses bien ainsi. Pourquoi voulez-vous que cette situation change? pourquoi voulez-vous que cette situation finisse? Ne vous faites pas illusion, ceci est solide, ceci est stable, ceci est le présent et l'avenir.»

Nous sommes en Russie. La Néva est prise. On bâtit des maisons dessus; de lourds chariots lui marchent sur le dos. Ce n'est plus de l'eau, c'est de la roche. Les passants vont et viennent sur ce marbre qui a été un fleuve. On improvise une ville, on trace des rues, on ouvre des boutiques, on vend, on achète, on boit, on mange, on dort, on allume du feu sur cette eau. On peut tout se permettre. Ne craignez rien, faites ce qu'il vous plaira, riez, dansez, c'est plus solide que la terre ferme. Vraiment, cela sonne sous le pied comme du granit. Vive l'hiver! vive la glace! en voilà pour l'éternité. Et regardez le ciel, est-il jour? est-il nuit? Une lueur blafarde et blême se traîne sur la neige; on dirait que le soleil meurt.

Non, tu ne meurs pas, liberté! Un de ces jours, au moment où on s'y attendra le moins, à l'heure même où on t'aura le plus profondément oubliée, tu te lèveras! – ô éblouissement! on verra tout à coup ta face d'astre sortir de terre et resplendir à l'horizon. Sur toute cette neige, sur toute cette glace, sur cette plaine dure et blanche, sur cette eau devenue bloc, sur tout cet infâme hiver, tu lanceras ta flèche d'or, ton ardent et éclatant rayon! la lumière, la chaleur, la vie! – Et alors, écoutez! entendez-vous ce bruit sourd? entendez-vous ce craquement profond et formidable? c'est la débâcle! c'est la Néva qui s'écroule! c'est le fleuve qui reprend son cours! c'est l'eau vivante, joyeuse et terrible qui soulève la glace hideuse et morte et qui la brise! – C'était du granit, disiez-vous; voyez, cela se fend comme une vitre! c'est la débâcle, vous dis-je! c'est la vérité qui revient; c'est le progrès qui recommence, c'est l'humanité qui se remet en marche et qui charrie, entraîne, arrache, emporte, heurte, mêle, écrase et noie dans ses flots, comme les pauvres misérables meubles d'une mesure, non-seulement l'empire tout neuf de Louis Bonaparte, mais toutes les constructions et toutes les oeuvres de l'antique despotisme éternel! Regardez passer tout cela. Cela disparaît à jamais. Vous ne le reverrez plus. Ce livre à demi submergé, c'est le vieux code d'iniquité! Ce tréteau qui s'engloutit, c'est le trône! cet autre tréteau qui s'en va, c'est l'échafaud!

Et pour cet engloutissement immense, et pour cette victoire suprême de la vie sur la mort, qu'a-t-il fallu? Un de tes regards, ô soleil! un de tes rayons, ô liberté!

V

BIOGRAPHIE

Charles-Louis-Napoléon Bonaparte, né à Paris le 20 avril 1808, est fils d'Hortense de Beauharnais, mariée par l'empereur à Louis-Napoléon, roi de Hollande. En 1831, mêlé aux insurrections d'Italie, où son frère aîné fut tué, Louis Bonaparte essaya de renverser la papauté. Le 30 octobre 1835 il tenta de renverser Louis-Philippe. Il avorta à Strasbourg, et, gracié par le roi, s'embarqua pour l'Amérique, laissant juger ses complices derrière lui. Le 11 novembre il écrivait: «Le roi, dans sa clémence, a ordonné que je fusse conduit en Amérique»; il se déclarait «vivement touché de la générosité du roi», ajoutant: «Certes nous sommes tous coupables envers le gouvernement d'avoir pris les armes contre lui, mais *le plus coupable, c'est moi*», et terminait ainsi: «J'étais *coupable* envers le gouvernement; or le gouvernement a été *généreux* envers moi⁴.» Il revint d'Amérique en Suisse, se fit nommer capitaine d'artillerie à Berne et bourgeois de Salenstein en Turgovie, évitant également, au milieu des complications diplomatiques causées par sa présence, de se déclarer français et de s'avouer suisse, et se bornant, pour rassurer le gouvernement français, à affirmer, par une lettre du 20 août 1838, qu'il vit «presque seul» dans la maison «où sa mère est morte», et que sa ferme volonté «est de rester tranquille». Le 6 août 1840, il débarqua à Boulogne, parodiant le débarquement à Cannes, coiffé du petit chapeau⁵, apportant un aigle doré au bout d'un drapeau et un aigle vivant dans une cage, force proclamations, et soixante valets, cuisiniers et palefreniers, déguisés en soldats français avec des uniformes achetés au Temple et des boutons du 42^e de ligne fabriqués à Londres. Il jette de l'argent aux passants dans les rues de Boulogne, met son chapeau à la pointe de son épée, et crie lui-même: *vive l'empereur*; tire à un officier⁶ un coup de pistolet qui casse trois dents à un soldat, et s'enfuit. Il est pris, on trouve sur lui cinq cent mille francs en or et en bank-notes⁷; le procureur général Franck-Carré lui dit en pleine cour des pairs: «Vous avez fait pratiquer l'embauchage et distribuer l'argent pour acheter la trahison.» Les pairs le condamnent à la prison perpétuelle. On l'enferme à Ham. Là son esprit parut se replier et mûrir; il écrivit et publia des livres empreints, malgré une certaine ignorance de la France et du siècle, de démocratie et de progrès: *l'Extinction du paupérisme*, *l'Analyse de la question des sucres*, les *Idées napoléoniennes*, où il fit l'empereur «humanitaire». Dans un livre intitulé *Fragments historiques*, il écrivit: «Je suis citoyen avant d'être Bonaparte.» Déjà en 1832, dans son livre des *Rêveries politiques*, il s'était déclaré «républicain». Après six ans de captivité, il s'échappa de la prison de Ham, déguisé en maçon, et se réfugia en Angleterre. Février arriva, il acclama la république, vint siéger comme représentant du peuple à l'assemblée constituante, monta à la tribune le 21 septembre 1848, et dit: «Toute ma vie sera consacrée à l'affermissement de la république», publia un manifeste qui peut se résumer en deux lignes: liberté, progrès, démocratie, amnistie, abolition des décrets de proscription et de bannissement; fut élu président par cinq millions cinq cent mille voix, jura solennellement la constitution le 20 décembre 1848, et, le 2 décembre 1851, la brisa. Dans l'intervalle il avait détruit la république romaine et restauré en 1849 cette papauté qu'il voulait jeter bas en 1831. Il avait en outre pris on ne sait quelle part à l'obscur affaire dite Loterie des lingots d'or; dans les semaines qui ont précédé le coup d'état, ce sac était devenu transparent et l'on y avait aperçu une main qui ressemblait à la sienne. Le 2 décembre et les jours suivants, il a, lui pouvoir

⁴ Lettre lue à la cour d'assises par l'avocat Parquin qui, après l'avoir lue, s'écria: «Parmi les nombreux défauts de Louis-Napoléon, il ne faut pas du moins compter l'ingratitude.»

⁵ *Cour des pairs*. Attentat du 6 août 1840, page 140; témoin, Geoffroy, grenadier.

⁶ Le capitaine Col-Puygellier, qui lui avait dit: Vous êtes un conspirateur et un traître.

⁷ *Cour des pairs*. Témoin Adam, maire de Boulogne.

exécutif, attenté au pouvoir législatif, arrêté les représentants, chassé l'assemblée, dissous le conseil d'état, expulsé la haute cour de justice, supprimé les lois, pris vingt-cinq millions à la Banque, gorgé l'armée d'or, mitraillé Paris, terrorisé la France; depuis il a proscrit quatrevingt-quatre représentants du peuple, volé aux princes d'Orléans les biens de Louis-Philippe leur père, auquel il devait la vie, décrété le despotisme en cinquante-huit articles sous le titre de constitution, garrotté la république, fait de l'épée de la France un bâillon dans la bouche de la liberté, brocanté les chemins de fer, fouillé les poches du peuple, réglé le budget par ukase, déporté en Afrique et à Cayenne dix mille démocrates, exilé en Belgique, en Espagne, en Piémont, en Suisse et en Angleterre quarante mille républicains, mis dans toutes les âmes le deuil et sur tous les fronts la rougeur.

Louis Bonaparte croit monter au trône, il ne s'aperçoit pas qu'il monte au poteau.

VI

PORTRAIT

Louis Bonaparte est un homme de moyenne taille, froid, pâle, lent, qui a l'air de n'être pas tout à fait réveillé. Il a publié, nous l'avons rappelé déjà, un traité assez estimé sur l'artillerie, et connaît à fond la manoeuvre du canon. Il monte bien à cheval. Sa parole traîne avec un léger accent allemand. Ce qu'il y a d'histrion en lui a paru au tournoi d'Eglinton. Il a la moustache épaisse et couvrant le sourire comme le duc d'Albe, et l'oeil éteint comme Charles IX.

Si on le juge en dehors de ce qu'il appelle «ses actes nécessaires» ou «ses grands actes», c'est un personnage vulgaire, puéril, théâtral et vain. Les personnes invitées chez lui, l'été, à Saint-Cloud, reçoivent, en même temps que l'invitation, l'ordre d'apporter une toilette du matin et une toilette du soir. Il aime la gloriole, le pompon, l'aigrette, la broderie, les paillettes et les passe quilles, les grands mots, les grands titres, ce qui sonne, ce qui brille, toutes les verroteries du pouvoir. En sa qualité de parent de la bataille d'Austerlitz, il s'habille en général.

Peu lui importe d'être méprisé, il se contente de la figure du respect.

Cet homme ternirait le second plan de l'histoire, il souille le premier. L'Europe riait de l'autre continent en regardant Haïti quand elle a vu apparaître ce Soulouque blanc. Il y a maintenant en Europe, au fond de toutes les intelligences, même à l'étranger, une stupeur profonde, et comme le sentiment d'un affront personnel; car le continent européen, qu'il le veuille ou non, est solidaire de la France, et ce qui abaisse la France humilie l'Europe.

Avant le 2 décembre, les chefs de la droite disaient volontiers de Louis Bonaparte: *C'est un idiot*. Ils se trompaient. Certes ce cerveau est trouble, ce cerveau a des lacunes, mais on peut y déchiffrer par endroits plusieurs pensées de suite et suffisamment enchaînées. C'est un livre où il y a des pages arrachées. Louis Bonaparte a une idée fixe, mais une idée fixe n'est pas l'idiotisme. Il sait ce qu'il veut, et il y va. À travers la justice, à travers la loi, à travers la raison, à travers l'honnêteté, à travers l'humanité, soit, mais il y va.

Ce n'est pas un idiot. C'est un homme d'un autre temps que le nôtre. Il semble absurde et fou parce qu'il est dépareillé. Transportez-le au seizième siècle en Espagne, et Philippe II le reconnaîtra; en Angleterre, et Henri VIII lui sourira; en Italie, et César Borgia lui sautera au cou. Ou même bornez-vous à le placer hors de la civilisation européenne, mettez-le, en 1817, à Janina, Ali Tepeleni lui tendra la main.

Il y a en lui du moyen âge et du bas-empire. Ce qu'il fait eût semblé tout simple à Michel Ducas, à Romain Diogène, à Nicéphore Botoniate, à l'eunuque Narsès, au vandale Stilicon, à Mahomet II, à Alexandre VI, à Ezzelin de Padoue, et lui semble tout simple à lui. Seulement il oublie ou il ignore qu'au temps où nous sommes ses actions auront à traverser ces grands effluves de moralité humaine dégagées par nos trois siècles lettrés et par la révolution française, et que, dans ce milieu, ses actions prendront leur vraie figure et apparaîtront ce qu'elles sont, hideuses.

Ses partisans – il en a – le mettent volontiers en parallèle avec son oncle, le premier Bonaparte. Ils disent: «L'un a fait le 18 brumaire, l'autre a fait le 2 décembre; ce sont deux ambitieux.» Le premier Bonaparte voulait réédifier l'empire d'occident, faire l'Europe vassale, dominer le continent de sa puissance et l'éblouir de sa grandeur, prendre un fauteuil et donner aux rois des tabourets, faire dire à l'histoire: Nemrod, Cyrus, Alexandre, Annibal, César, Charlemagne, Napoléon, être un maître du monde. Il l'a été. C'est pour cela qu'il a fait le 18 brumaire. Celui-ci veut avoir des chevaux et des filles, être appelé monseigneur, et bien vivre. C'est pour cela qu'il a fait le 2 décembre. Ce sont deux ambitieux; la comparaison est juste.

Ajoutons que, comme le premier, celui-ci veut aussi être empereur. Mais ce qui calme un peu les comparaisons, c'est qu'il y a peut-être quelque différence entre conquérir l'empire et le filouter.

Quoi qu'il en soit, ce qui est certain, et ce que rien ne peut voiler, pas même cet éblouissant rideau de gloire et de malheur sur lequel on lit: Arcole, Lodi, les Pyramides, Eylau, Friedland, Sainte-Hélène, ce qui est certain, disons-nous, c'est que le 18 brumaire est un crime dont le 2 décembre a élargi la tache sur la mémoire de Napoléon.

M. Louis Bonaparte se laisse volontiers entrevoir socialiste. Il sent qu'il y a là pour lui une sorte de champ vague, exploitable à l'ambition. Nous l'avons dit, il a passé son temps dans sa prison à se faire une quasi-réputation de démocrate. Un fait le peint. Quand il publia, étant à Ham, son livre sur *l'Extinction du paupérisme*, livre en apparence ayant pour but unique et exclusif de sonder la plaie des misères du peuple et d'indiquer les moyens de la guérir, il envoya l'ouvrage à un de ses amis avec ce billet, qui a passé sous nos yeux: «Lisez ce travail sur le paupérisme, et dites-moi si vous pensez qu'il soit de nature à *me faire du bien.*»

Le grand talent de M. Louis Bonaparte, c'est le silence.

Avant le 2 décembre, il avait un conseil des ministres qui s'imaginait être quelque chose, étant responsable. Le président présidait. Jamais, ou presque jamais, il ne prenait part aux discussions. Pendant que MM. Odilon Barrot, Passy, Tocqueville, Dufaure ou Faucher parlaient, *il construisait avec une attention profonde*, nous disait un de ses ministres, *des cocottes en papier, ou dessinait des bonshommes sur les dossiers.*

Faire le mort, c'est là son art. Il reste muet et immobile, en regardant d'un autre côté que son dessein, jusqu'à l'heure venue. Alors il tourne la tête et fond sur sa proie. Sa politique vous apparaît brusquement à un tournant inattendu, le pistolet au poing, *ut fur*. Jusque-là, le moins de mouvement possible. Un moment, dans les trois années qui viennent de s'écouler, on le vit de front avec Changarnier, qui, lui aussi, méditait de son côté une entreprise. *Ibant obscuri*, comme dit Virgile. La France considérait avec une certaine anxiété ces deux hommes. Qu'y a-t-il entre eux? L'un ne rêve-t-il pas Cromwell? l'autre ne rêve-t-il pas Monk? On s'interrogeait et on les regardait. Chez l'un et chez l'autre même attitude de mystère, même tactique d'immobilité. Bonaparte ne disait pas un mot, Changarnier ne faisait pas un geste; l'un ne bougeait point, l'autre ne soufflait pas; tous deux semblaient jouer à qui serait le plus statue.

Ce silence, cependant, Louis Bonaparte le rompt quelquefois. Alors il ne parle pas, il ment. Cet homme ment comme les autres hommes respirent. Il annonce une intention honnête, prenez garde; il affirme, méfiez-vous; il fait un serment, tremblez.

Machiavel a fait des petits. Louis Bonaparte en est un.

Annoncer une énormité dont le monde se récrie, la désavouer avec indignation, jurer ses grands dieux, se déclarer honnête homme, puis, au moment où l'on se rassure et où l'on rit de l'énormité en question, l'exécuter. Ainsi il a fait pour le coup d'état, ainsi pour les décrets de proscription, ainsi pour la spoliation des princes d'Orléans; ainsi il fera pour l'invasion de la Belgique et de la Suisse, et pour le reste. C'est là son procédé; pensez-en ce que vous voudrez; il s'en sert, il le trouve bon, cela le regarde. Il aura à démêler la chose avec l'histoire.

On est de son cercle intime; il laisse entrevoir un projet qui semble, non immoral, on n'y regarde pas de si près, mais insensé et dangereux, et dangereux pour lui-même; on élève des objections; il écoute, ne répond pas, cède quelquefois pour deux ou trois jours, puis reprend son dessein, et fait sa volonté.

Il y a à sa table, dans son cabinet de l'Élysée, un tiroir souvent entr'ouvert. Il tire de là un papier, le lit à un ministre, c'est un décret. Le ministre adhère ou résiste. S'il résiste, Louis Bonaparte rejette le papier dans le tiroir où il y a beaucoup d'autres paperasses, rêves d'homme tout-puissant, ferme ce tiroir, en prend la clef, et s'en va sans dire un mot. Le ministre salue et se retire charmé de la déférence. Le lendemain matin, le décret est au *Moniteur*.

Quelquefois avec la signature du ministre.

Grâce à cette façon de faire, il a toujours à son service l'inattendu, grande force; et, ne rencontrant en lui-même aucun obstacle intérieur dans ce que les autres hommes appellent conscience, il pousse son dessein, n'importe à travers quoi, nous l'avons dit, n'importe sur quoi, et touche son but.

Il recule quelquefois, non devant l'effet moral de ses actes, mais devant l'effet matériel. Les décrets d'expulsion de quatrevingt-quatre représentants, publiés le 6 janvier par *le Moniteur*, révoltèrent le sentiment public. Si bien liée que fût la France, on sentit le tressaillement. On était encore très près du 2 décembre; toute émotion pouvait avoir son danger. Louis Bonaparte le comprit. Le lendemain 10, un second décret d'expulsion devait paraître, contenant huit cents noms. Louis Bonaparte se fit apporter l'épreuve du *Moniteur*, la liste remplissait quatorze colonnes du journal officiel. Il froissa l'épreuve, la jeta au feu, et le décret ne parut pas. Les proscriptions continuèrent, sans décret.

Dans ses entreprises il a besoin d'aides et de collaborateurs; il lui faut ce qu'il appelle lui-même «des hommes». Diogène les cherchait tenant une lanterne, lui il les cherche un billet de banque à la main. Il les trouve. De certains côtés de la nature humaine produisent toute une espèce de personnages dont il est le centre naturel et qui se groupent nécessairement autour de lui selon cette mystérieuse loi de gravitation qui ne régit pas moins l'être moral que l'atome cosmique. Pour entreprendre «l'acte du 2 décembre», pour l'exécuter et pour le compléter, il lui fallait de ces hommes; il en eut. Aujourd'hui il en est environné; ces hommes lui font cour et cortège; ils mêlent leur rayonnement au sien. À de certaines époques de l'histoire, il y a des pléiades de grands hommes; à d'autres époques, il y a des pléiades de chenapans.

Pourtant, ne pas confondre l'époque, la minute de Louis Bonaparte, avec le dix-neuvième siècle; le champignon vénéneux pousse au pied du chêne, mais n'est pas le chêne.

M. Louis Bonaparte a réussi. Il a pour lui désormais l'argent, l'agio, la banque, la bourse, le comptoir, le coffre-fort, et tous ces hommes qui passent si facilement d'un bord à l'autre quand il n'y a à enjamber que de la honte. Il a fait de M. Changarnier une dupe, de M. Thiers une bouchée, de M. de Montalembert un complice, du pouvoir une caverne, du budget sa métairie. On grave à la Monnaie une médaille, dite médaille du 2 décembre, en l'honneur de la manière dont il tient ses serments. La frégate *la Constitution* a été débaptisée, et s'appelle la frégate *l'Élysée*. Il peut, quand il voudra, se faire sacrer par M. Sibour et échanger la couchette de l'Élysée contre le lit des Tuileries. En attendant, depuis sept mois, il s'étale; il a harangué, triomphé, présidé des banquets, donné des bals, dansé, régné, paradé et fait la roue; il s'est épanoui dans sa laideur à une loge d'Opéra, il s'est fait appeler prince-président, il a distribué des drapeaux à l'armée et des croix d'honneur aux commissaires de police. Quand il s'est agi de se choisir un symbole, il s'est effacé et a pris l'aigle; modestie d'épervier.

VII

POUR FAIRE SUITE AUX PANÉGYRIQUES

Il a réussi. Il en résulte que les apothéoses ne lui manquent pas. Des panégyristes, il en a plus que Trajan. Une chose me frappe pourtant, c'est que dans toutes les qualités qu'on lui reconnaît depuis le 2 décembre, dans tous les éloges qu'on lui adresse, il n'y a pas un mot qui sorte de ceci: habileté, sang-froid, audace, adresse, affaire admirablement préparée et conduite, instant bien choisi, secret bien gardé, mesures bien prises. Fausses clefs bien faites. Tout est là. Quand ces choses sont dites, tout est dit, à part quelques phrases sur la «clémence»; et encore est-ce qu'on n'a pas loué la magnanimité de Mandrin qui, quelquefois, ne prenait pas tout l'argent, et de Jean l'Écorcheur qui, quelquefois, ne tuait pas tous les voyageurs!

En dotant M. Bonaparte de douze millions, plus quatre millions pour l'entretien des châteaux, le sénat, doté par M. Bonaparte d'un million, félicite M. Bonaparte d'avoir «sauvé la société», à peu près comme un personnage de comédie en félicite un autre d'avoir «sauvé la caisse».

Quant à moi, j'en suis encore à chercher, dans les glorifications que font de M. Bonaparte ses plus ardents apologistes, une louange qui ne conviendrait pas à Cartouche et à Poulailler après un bon coup; et je rougis quelquefois, pour la langue française et pour le nom de Napoléon, des termes vraiment un peu crus et trop peu gazés et trop appropriés aux faits, dans lesquels la magistrature et le clergé félicitent cet homme pour avoir volé le pouvoir avec effraction de la constitution et s'être nuitamment évadé de son serment.

Après que toutes les effractions et tous les vols dont se compose le succès de sa politique ont été accomplis, il a repris son vrai nom; chacun alors a reconnu que cet homme était un monseigneur. C'est M. Fortoul⁸, disons-le en son honneur, qui s'en est aperçu le premier.

Quand on mesure l'homme et qu'on le trouve si petit, et qu'ensuite on mesure le succès et qu'on le trouve si énorme, il est impossible que l'esprit n'éprouve pas quelque surprise. On se demande: comment a-t-il fait? On décompose l'aventure et l'aventurier, et, en laissant à part le parti qu'il tire de son nom et certains faits extérieurs dont il s'est aidé dans son escalade, on ne trouve au fond de l'homme et de son procédé que deux choses, la ruse et l'argent.

La ruse; nous avons caractérisé déjà ce grand côté de Louis Bonaparte, mais il est utile d'y insister.

Le 27 novembre 1848, il disait à ses concitoyens dans son manifeste:

«Je me sens obligé de vous faire connaître mes sentiments et mes principes. *Il ne faut pas qu'il y ait d'équivoque entre vous et moi. Je ne suis pas un ambitieux...* Élevé dans les pays libres, à l'école du malheur, *je resterai toujours fidèle* aux devoirs que m'imposeront vos suffrages et les volontés de l'assemblée.

«Je mettrai mon honneur à laisser, au bout de quatre ans, à mon successeur, le pouvoir affermi, la liberté intacte, un progrès réel accompli.»

Le 31 décembre 1849, dans son premier message à l'assemblée, il écrivait: «Je veux être digne de la confiance de la nation en maintenant la constitution *que j'ai jurée.*» Le 12 novembre 1850, dans son second message annuel à l'assemblée, il disait: «Si la constitution renferme des vices et des dangers, vous êtes libres de les faire ressortir aux yeux du pays; moi seul, *lié par mon serment*, je me renferme dans les strictes limites qu'elle a tracées.» Le 4 septembre de la même année, à Caen, il disait: «Lorsque partout la prospérité semble renaître, il serait bien coupable, celui qui tenterait d'en arrêter l'essor *par le changement de ce qui existe aujourd'hui.*» Quelque temps auparavant, le 22 juillet

⁸ Le premier rapport adressé à M. Bonaparte, et où M. Bonaparte est qualifié *Monseigneur*, est signé FORTOUL.

1849, lors de l'inauguration du chemin de fer de Saint-Quentin, il était allé à Ham, il s'était frappé la poitrine devant les souvenirs de Boulogne, et il avait prononcé ces paroles solennelles:

«Aujourd'hui qu'élu par la France entière je suis devenu le chef légitime de cette grande nation, je ne saurais me glorifier d'une captivité qui avait pour cause *l'attaque contre un gouvernement régulier*.

«Quand on a vu combien les révolutions les plus justes entraînent de maux après elles, on comprend à peine *l'audace d'avoir voulu assumer sur soi la terrible responsabilité d'un changement*; je ne me plains donc pas d'avoir *expié ici*, par un emprisonnement de six années, *ma témérité contre les lois de ma patrie*, et c'est avec bonheur que, dans ces lieux mêmes où j'ai souffert, je vous propose un toast en l'honneur des hommes qui sont déterminés, malgré leurs convictions, à *respecter les institutions de leur pays*.⁹»

Tout en disant cela, il conservait au fond de son cœur, et il l'a prouvé depuis à sa façon, cette pensée écrite par lui dans cette même prison de Ham: «Rarement les grandes entreprises réussissent du premier coup.»

Vers la mi-novembre 1851, le représentant F... élyséen, dînait chez M.

Bonaparte:

– Que dit-on dans Paris et à l'assemblée? demanda le président au représentant.

– Hé, prince!

– Eh bien?

– On parle toujours...

– De quoi?

– Du coup d'état.

– Et l'assemblée, y croit-elle?

– Un peu, prince.

– Et vous?

– Moi, pas du tout.

Louis Bonaparte prit vivement les deux mains de M. F... et lui dit avec attendrissement:

– Je vous remercie, monsieur F...; vous, du moins vous ne me croyez pas un coquin!

Ceci se passait quinze jours avant le 2 décembre.

À cette époque, et dans ce moment-là même, de l'aveu du complice Maupas, on préparait Mazas.

L'argent; c'est là l'autre force de M. Bonaparte.

Parlons des faits prouvés juridiquement par les procès de Strasbourg et de Boulogne.

À Strasbourg, le 30 octobre 1836, le colonel Vaudrey, complice de M. Bonaparte, charge les maréchaux des logis du 4^e régiment d'artillerie de «partager entre les canonnières de chaque batterie deux pièces d'or».

Le 5 août 1840, dans le paquebot, nolisé par lui, *la Ville d'Edimbourg*, en mer, M. Bonaparte appelle autour de lui les soixante pauvres diables, ses domestiques, qu'il avait trompés en leur faisant accroire qu'il allait à Hambourg en excursion de plaisir; il les harangue du haut d'une de ses voitures accrochées sur le pont, leur déclare son projet, leur jette leurs déguisements de soldats, et leur donne à chacun cent francs par tête; puis il les fait boire. Un peu de crapule ne gêne pas les grandes entreprises. – «J'ai vu, a dit devant la cour des pairs le témoin Hobbs¹⁰, garçon de barre, j'ai vu dans la chambre beaucoup d'argent. Les passagers me paraissaient lire des imprimés... Les passagers ont passé toute la nuit à boire et à manger. Je ne faisais rien autre chose que de déboucher des bouteilles et servir à manger.» Après le garçon de barre, voici le capitaine. Le juge d'instruction demande au capitaine Crow: – «Avez-vous vu les passagers boire?» – Crow: «Avec excès; je n'ai

⁹ *Fragments historiques*.

¹⁰ *Cour des pairs*. Dépositions des témoins, p. 94.

jamais vu semblable chose¹¹.» On débarque, on rencontre le poste de douaniers de Wimereux. M. Louis Bonaparte débute par offrir au lieutenant de douaniers une pension de douze cents francs. Le juge d'instruction: – «N'avez-vous pas offert au commandant du poste une somme d'argent s'il voulait marcher avec vous? – Le prince: «Je la lui ai fait offrir, mais il l'a refusée¹².»

On arrive à Boulogne. Ses aides de camp – il en avait dès lors – portaient suspendus à leur cou des rouleaux de fer-blanc pleins de pièces d'or. D'autres suivaient avec des sacs de monnaie à la main¹³. On jette de l'argent aux pêcheurs et aux paysans en les invitant à crier: vive l'empereur! «Il suffit de trois cents gueulards», avait dit un des conjurés¹⁴.

Louis Bonaparte aborde le 42e, caserné à Boulogne. Il dit au voltigeur Georges Koehly: *Je suis Napoléon*; vous aurez des grades et des décorations. Il dit au voltigeur Antoine Gendre: *Je suis le fils de Napoléon*; nous allons à l'hôtel du Nord commander un dîner pour moi et pour vous. Il dit au voltigeur Jean Meyer: *Vous serez bien payés*; il dit au voltigeur Joseph Mény: *Vous viendrez à Paris, vous serez bien payé¹⁵*.

Un officier à côté de lui tenait à la main son chapeau plein de pièces de cinq francs qu'il distribuait aux curieux, en disant: Criez: vive l'empereur!¹⁶

Le grenadier Geoffroy, dans sa déposition, caractérise en ces termes la tentative faite sur sa chambrée par un officier et par un sergent, du complot: «Le sergent portait une bouteille, et l'officier avait le sabre à la main.» Ces deux lignes, c'est tout le 2 décembre.

Poursuivons.

«Le lendemain, 17 juin, le commandant Mésonan, que je croyais parti, entre dans mon cabinet, annoncé toujours par mon aide de camp. Je lui dis: Commandant, je vous croyais parti. – Non, mon général, je ne suis pas parti. J'ai une lettre à vous remettre. – Une lettre! et de qui? – Lisez, mon général.

«Je le fais asseoir; je prends la lettre; mais, au moment de l'ouvrir, je m'aperçus que la suscription portait: À M. *le commandant Mésonan*. Je lui dis:

«Mais, mon cher commandant, c'est pour vous, ce n'est pas pour moi. – Lisez, mon général! – J'ouvre la lettre et je lis:

« – Mon cher commandant, il est de la plus grande nécessité que vous voyiez de suite le général en question; vous savez que c'est un homme d'exécution et sur qui on peut compter. Vous savez aussi que c'est un homme que j'ai noté pour être un jour maréchal de France. *Vous lui offrirez 100,000 francs de ma part*, et vous lui demanderez chez quel banquier ou chez quel notaire il veut *que je lui fasse compter 300,000 francs*, dans le cas où il perdrait son commandement.»

«Je m'arrêtai, l'indignation me gagnant; je tournai le feuillet, et je vis que la lettre était signée: *Louis-Napoléon...*

...«Je remis cette lettre au commandant, en lui disant que c'était un parti ridicule et perdu.»

Qui parle ainsi? le général Magnan. Où? en pleine cour des pairs. Devant qui? Quel est l'homme assis sur la sellette, l'homme que Magnan couvre de «ridicule», l'homme vers lequel Magnan tourne sa face «indignée»? Louis Bonaparte.

L'argent, et avec l'argent l'orgie, ce fut là son moyen d'action dans ses trois entreprises, à Strasbourg, à Boulogne, à Paris. Deux avortements, un succès. Magnan, qui se refusa à Boulogne, se vendit à Paris. Si Louis Bonaparte avait été vaincu le 2 décembre, de même qu'on a trouvé sur lui,

¹¹ *Cour des pairs*. Dépositions des témoins, p. 75; voir aussi 81, 88 à 94.

¹² *Cour des pairs*. Interrogatoire des inculpés, p. 13.

¹³ *Cour des pairs*. Dépositions des témoins, p. 103, 185.

¹⁴ «Le président:– Prévenu Querelles, ces enfants qui criaient ne sont-ils pas ces trois cents gueulards que vous demandiez dans une lettre?»(Procès de Strasbourg.)

¹⁵ *Cour des pairs*. Dépositions des témoins, p. 143, 155,156 et 158.

¹⁶ *Cour des pairs*. Dépositions des témoins, témoin Febvre, voltigeur, p. 142.

à Boulogne, les cinq cent mille francs de Londres, on aurait trouvé à l'Élysée les vingt-cinq millions de la Banque.

Il y a donc eu en France, il faut en venir à parler froidement de ces choses, en France, dans ce pays de l'épée, dans ce pays des chevaliers, dans ce pays de Hoche, de Drouot et de Bayard, il y a eu un jour où un homme, entouré de cinq ou six grecs politiques, experts en guet-apens et maquignons de coups d'état, accoudé dans un cabinet doré, les pieds sur les chenets, le cigare à la bouche, a tarifé l'honneur militaire, l'a pesé dans un trébuchet comme denrée, comme chose vendable et achetable, a estimé le général un million et le soldat un louis, et a dit de la conscience de l'armée française: cela vaut tant.

Et cet homme est le neveu de l'empereur.

Du reste, ce neveu n'est pas superbe; il sait s'accommoder aux nécessités de ses aventures, et il prend facilement et sans révolte le pli quelconque de la destinée. Mettez-le à Londres, et, qu'il ait intérêt à complaire au gouvernement anglais, il n'hésitera point, et, de cette même main qui veut saisir le sceptre de Charlemagne, il empoignera le bâton du policeman. Si je n'étais Napoléon, je voudrais être Vidocq.

Et maintenant la pensée s'arrête.

Et voilà par quel homme la France est gouvernée! Que dis-je, gouvernée? possédée souverainement!

Et chaque jour, et tous les matins, par ses décrets, par ses messages, par ses harangues, par toutes les fatuités inouïes qu'il étale dans le *Moniteur*, cet émigré, qui ne connaît pas la France, fait la leçon à la France! et ce faquin dit à la France qu'il l'a sauvée! Et de qui? d'elle-même! Avant lui la providence ne faisait que des sottises; le bon Dieu l'a attendu pour tout remettre en ordre; enfin il est venu! Depuis trente-six ans il y avait en France toutes sortes de choses pernicieuses: cette «sonorité», la tribune; ce vacarme, la presse; cette insolence, la pensée; cet abus criant, la liberté; il est venu, lui, et à la place de la tribune il a mis le sénat; à la place de la presse, la censure; à la place de la pensée, l'ineptie; à la place de la liberté, le sabre; et de par le sabre, la censure, l'ineptie et le sénat, la France est sauvée! Sauvée, bravo! et de qui, je le répète? d'elle-même; car, qu'était-ce que la France, s'il vous plaît? c'était une peuplade de pillards, de voleurs, de Jacques, d'assassins et de démagogues. Il a fallu la lier, cette forcenée, cette France, et c'est M. Bonaparte Louis qui lui a mis les poucettes. Maintenant elle est au cachot, à la diète, au pain et à l'eau, punie, humiliée, garrottée, sous bonne garde; soyez tranquilles, le sieur Bonaparte, gendarme à la résidence de l'Élysée, en répond à l'Europe; il en fait son affaire; cette misérable France a la camisole de force, et si elle bouge!.. – Ah! qu'est-ce que c'est que ce spectacle-là? qu'est-ce que c'est que ce rêve-là? qu'est-ce que c'est que ce cauchemar-là? d'un côté une nation, la première des nations, et de l'autre un homme, le dernier des hommes, et voilà ce que cet homme fait à cette nation! Quoi! il la foule aux pieds, il lui rit au nez, il la raille, il la brave, il la nie, il l'insulte, il la bafoue! Quoi! il dit: il n'y a que moi! Quoi! dans ce pays de France où l'on ne pourrait pas souffleter un homme, on peut souffleter le peuple! Ah! quelle abominable honte! chaque fois que M. Bonaparte crache, il faut que tous les visages s'essuient! Et cela pourrait durer! et vous me dites que cela durera! non! non! par tout le sang que nous avons tous dans les veines, non! cela ne durera pas! Ah! si cela durait, c'est qu'en effet il n'y aurait pas de Dieu dans le ciel, ou qu'il n'y aurait plus de France sur la terre!

LIVRE DEUXIEME LE GOUVERNEMENT

I

LA CONSTITUTION

Roulement de tambour; manants, attention!

«LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

«Considérant que – toutes les lois restrictives de la liberté de la presse ayant été rapportées, toutes les lois contre l'affichage et le colportage ayant été abolies, le droit de réunion ayant été pleinement rétabli, toutes les lois inconstitutionnelles et toutes les mesures d'état de siège ayant été supprimées, chaque citoyen ayant pu dire ce qu'il a voulu par toutes les formes de publicité, journal, affiche, réunion électorale, tous les engagements pris, notamment le serment du 20 décembre 1848, ayant été scrupuleusement tenus, tous les faits ayant été approfondis, toutes les questions posées et éclaircies, toutes les candidatures publiquement débattues sans qu'on puisse alléguer que la moindre violence ait été exercée contre le moindre citoyen, – dans la liberté la plus complète, en un mot;

«Le peuple souverain, interrogé sur cette question:

«Le peuple français entend-il se remettre pieds et poings liés à la discrétion de M. Louis Bonaparte?»

«A répondu OUI par sept millions cinq cent mille suffrages. (*Interruption de l'auteur: – Nous reparlerons des 7,500,000 suffrages.*)

«PROMULGUE

«LA CONSTITUTION DONT LA TENEUR SUIT:

«*Article premier.* La constitution reconnaît, confirme et garantit les grands principes proclamés en 1789, et qui sont la base du droit public des français.

«*Article deuxième et suivants.* La tribune et la presse, qui entravaient la marche du progrès, sont remplacées par la police et la censure et par les discussions secrètes du sénat, du corps législatif et du conseil d'état.

«*Article dernier.* Cette chose qu'on appelait l'intelligence humaine est supprimée.

«Fait au palais des Tuileries, 14 janvier 1852.

«LOUIS-NAPOLÉON.»

«Vu et scellé du grand sceau.

«*Le garde des sceaux, ministre de la justice,*

«E. ROUHER.»

Cette constitution, qui proclame et affirme hautement la révolution de 1789 dans ses principes et dans ses conséquences, et qui abolit seulement la liberté, a été évidemment et heureusement inspirée à M. Bonaparte par une vieille affiche d'un théâtre de province qu'il est à propos de rappeler:

AUJOURD'HUI

GRANDE REPRÉSENTATION

DE

LA DAME BLANCHE

OPÉRA EN 3 ACTES

Nota. La musique, qui embarrassait la marche de l'action, sera remplacée par un dialogue vif et piquant.

II

LE SÉNAT

Le dialogue vif et piquant, c'est le conseil d'état, le corps législatif et le sénat.

Il y a donc un sénat? Sans doute. Ce «grand corps», ce «pouvoir pondérateur», ce «modérateur suprême» est même la principale splendeur de la constitution. Occupons-nous-en.

Sénat. C'est un sénat. De quel sénat parlez-vous? Est-ce du sénat qui délibérait sur la sauce à laquelle l'empereur mangerait le turbot? Est-ce du sénat dont Napoléon disait, le 5 avril 1814: «Un signe était un ordre pour le sénat, et il faisait toujours plus qu'on ne désirait de lui»? Est-ce du sénat dont Napoléon disait en 1805: «Les lâches ont eu peur de me déplaire»?¹⁷ Est-ce du sénat qui arrachait à peu près le même cri à Tibère: «Ah! les infâmes! plus esclaves qu'on ne veut!» Est-ce du sénat qui faisait dire à Charles XII: «Envoyez ma botte à Stockholm. – Pourquoi faire, sire? demandait le ministre. – Pour présider le sénat.» – Non, ne plaisantons pas. Ils sont quatrevingts cette année, ils seront cent cinquante l'an prochain. Ils ont, à eux seuls, et en toute jouissance, quatorze articles de la constitution, depuis l'article 19 jusqu'à l'article 33. Ils sont «gardiens des libertés publiques»; leurs fonctions sont gratuites, article 22; en conséquence, ils ont de quinze à trente mille francs par an. Ils ont cette spécialité de toucher leur traitement, et cette propriété de «ne point s'opposer» à la promulgation des lois. Ils sont tous des illustrations¹⁸. Ceci n'est pas un «sénat manqué»¹⁹, comme celui de l'autre Napoléon; ceci est un sénat sérieux; les maréchaux en sont, les cardinaux en sont, M. Leboeuf en est.

– Que faites-vous dans ce pays? demande-t-on au sénat. – Nous sommes chargés de garder les libertés publiques. – Qu'est-ce que tu fais dans cette ville? demande Pierrot à Arlequin. – Je suis chargé, dit Arlequin, de peigner le cheval de bronze.

«On sait ce que c'est que l'esprit de corps; cet esprit poussera le sénat à augmenter par tous les moyens son pouvoir. Il détruira, s'il le peut, le corps législatif, et, si l'occasion s'en présente, il pactisera avec les Bourbons.»

Qui dit ceci? le premier consul. Où? Aux Tuileries, en avril 1804.

«Sans titre, sans pouvoir, et en violation de tous les principes, il a livré la patrie et consommé sa ruine. Il a été le jouet de hauts intrigants... Je ne sache pas de corps qui doive s'inscrire dans l'histoire avec plus d'ignominie que le sénat.»

Qui dit cela? l'empereur. Où? À Sainte-Hélène.

Il y a donc un sénat dans la «constitution du 14 janvier». Mais, franchement, c'est une faute. On est accoutumé, maintenant que l'hygiène publique a fait des progrès, à voir la voie publique mieux tenue que cela. Depuis le sénat de l'empire, nous croyions qu'on ne déposait plus de sénat le long des constitutions.

¹⁷ Thibaudeau. *Histoire du Consulat et de l'Empire*.

¹⁸ «Toutes les illustrations du pays.» LOUIS BONAPARTE, *Appel au peuple*, 2 décembre 1851.

¹⁹ «Le sénat a été manqué. On n'aime pas en France à voir des gens bien payés pour ne faire que quelques mauvais choix.» – Paroles de Napoléon. *Mémorial de Sainte-Hélène*.

III

LE CONSEIL D'ÉTAT ET LE CORPS LÉGISLATIF

Il y a aussi le conseil d'état et le corps législatif: le conseil d'état joyeux, payé, joufflu, rose, gras, frais, l'oeil vif, l'oreille rouge, le verbe haut, l'épée au côté, du ventre, brodé en or; le corps législatif, pâle, maigre, triste, brodé en argent. Le conseil d'état va, vient, entre, sort, revient, règle, dispose, décide, tranche, ordonne, voit face à face Louis-Napoléon. Le corps législatif marche sur la pointe du pied, roule son chapeau dans ses mains, met le doigt sur sa bouche, sourit humblement, s'assied sur le coin de sa chaise, et ne parle que quand on l'interroge. Ses paroles étant naturellement obscènes, défense aux journaux d'y faire la moindre allusion. Le corps législatif vote les lois et l'impôt, article 39, et quand, croyant avoir besoin d'un renseignement, d'un détail, d'un chiffre, d'un éclaircissement, il se présente chapeau bas à la porte des ministères pour parler aux ministres, l'huissier l'attend dans l'antichambre et lui donne, en éclatant de rire, une chiquenaude sur le nez. Tels sont les droits du corps législatif.

Constatons que cette situation mélancolique commençait en juin 1852 à arracher quelques soupirs aux individus élégiaques qui font partie de la chose. Le rapport de la commission du budget restera dans la mémoire des hommes comme un des plus déchirants chefs-d'oeuvre du genre plaintif. Redisons ces suaves accents:

«Autrefois, vous le savez, les communications nécessaires en pareil cas existaient directement entre les commissions et les ministres. C'est à ceux-ci qu'on s'adressait pour obtenir les documents indispensables à l'examen des affaires. Ils venaient eux-mêmes, avec les chefs de leurs différents services, donner des explications verbales, suffisantes souvent pour prévenir toute discussion ultérieure. Et les résolutions que la commission du budget arrêtait après les avoir entendus étaient directement soumises à la chambre.

«Aujourd'hui nous ne pouvons avoir de rapport avec le gouvernement que par l'intermédiaire du conseil d'état, qui, confident et organe de sa pensée, a seul le droit de transmettre au corps législatif les documents qu'à son tour il se fait remettre par les ministres.

«En un mot, pour les rapports écrits comme pour les communications verbales, les commissaires du gouvernement remplacent les ministres avec lesquels ils ont dû préalablement s'entendre.

«Quant aux modifications que la commission peut vouloir proposer, soit par suite d'adoption d'amendements présentés par des députés, soit d'après son propre examen du budget, elles doivent, avant que vous soyez appelés à en délibérer, être renvoyées au conseil d'état et y être discutées.

«Là (il est impossible de ne pas le faire remarquer) elles n'ont pas d'interprètes, pas de défenseurs officiels.

«Ce mode de procéder paraît dériver de la constitution elle-même; et, *si nous en parlons*, c'est *uniquement* pour vous montrer qu'il a dû entraîner des *lenteurs* dans l'accomplissement de la tâche de la commission du budget²⁰.»

On n'est pas plus tendre dans le reproche; il est impossible de recevoir avec plus de chasteté et de grâce ce que M. Bonaparte, dans son style d'autocrate, appelle des «*garanties de calme*²¹», et ce que Molière, dans sa liberté de grand écrivain, appelle des «coups de pied²²...»

²⁰ Rapport de la commission du budget du corps législatif, juin 1852.

²¹ Préambule de la constitution.

²² Crûment. Voyez les *Fourberies de Scapin*.

Il y a donc dans la boutique où se fabriquent les lois et les budgets un maître de la maison, le conseil d'état, et un domestique, le corps législatif. Aux termes de la «constitution», qui est-ce qui nomme le maître de la maison? M. Bonaparte. Qui est-ce qui nomme le domestique? La nation. C'est bien.

IV

LES FINANCES

Notons qu'à l'ombre de ces «institutions sages» et grâce au coup d'état, qui, comme on sait, a rétabli l'ordre, les finances, la sécurité, et la prospérité publique, le budget, de l'aveu de M. Gouin, se solde avec cent vingt-trois millions de déficit.

Quant au mouvement commercial depuis le coup d'état, quant à la prospérité des intérêts, quant à la reprise des affaires, il suffit, pour l'apprécier, de rejeter les mots et de prendre les chiffres. En fait de chiffres, en voici un qui est officiel et qui est décisif: les escomptes de la Banque de France n'ont produit pendant le premier semestre de 1852 que 589,502 fr. 62 c. pour la caisse centrale, et les bénéfices des succursales ne se sont élevés qu'à 651,108 fr. 7 c. C'est la Banque elle-même qui en convient dans son rapport semestriel.

Du reste M. Bonaparte ne se gêne pas avec l'impôt. Un beau matin il s'éveille, bâille, se frotte les yeux, prend une plume et décrète quoi? le budget. Achmet III voulut un jour lever des impôts à sa fantaisie.

– Invincible seigneur, lui dit son vizir, tes sujets ne peuvent être imposés au delà de ce que la loi et le prophète prescrivent.

Ce même Bonaparte étant à Ham avait écrit:

«Si les sommes prélevées chaque année sur la généralité des habitants sont employées à des usages improductifs, comme à créer *des places inutiles*, à *élever des monuments stériles*, à *entretenir au milieu d'une paix profonde une armée plus dispendieuse que celle qui vainquit à Austerlitz*, l'impôt dans ce cas devient un fardeau écrasant; il épuise le pays, il prend sans rendre²³.»

À propos de ce mot, budget, une observation nous vient à l'esprit. Aujourd'hui, en 1852, les évêques et les conseillers à la cour de cassation ont cinquante francs par jour, les archevêques, les conseillers d'état, les premiers présidents et les procureurs généraux ont par jour chacun soixante-neuf francs; les sénateurs, les préfets et les généraux de division reçoivent par jour quatrevingt-trois francs; les présidents de section du conseil d'état, par jour, deux cent vingt-deux francs; les ministres, par jour, deux cent cinquante-deux francs; monseigneur le prince-président, en comprenant comme de juste dans sa dotation la somme pour les châteaux royaux, touche par jour quarante-quatre mille quatre cent quarante-quatre francs quarante-quatre centimes. On a fait la révolution du 2 décembre contre les Vingt-Cinq Francs!

²³ *Extinction du paupérisme*, p. 10.

V

LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

Nous venons de voir ce que c'est que la législation, ce que c'est que l'administration, ce que c'est que le budget.

Et la justice! Ce qu'on appelait autrefois la cour de cassation n'est plus que le greffe d'enregistrement des conseils de guerre. Un soldat sort du corps de garde et écrit en marge du livre de la loi: *je veux* ou *je ne veux pas*. Partout le caporal ordonne et le magistrat contre-signé. Allons, retroussés vos toges, marchez, ou sinon!.. – De là ces jugements, ces arrêts, ces condamnations abominables! Quel spectacle que ce troupeau de juges, la tête basse et le dos tendu, menés, la crosse aux reins, aux iniquités et aux turpitudes!

Et la liberté de la presse! qu'en dire? N'est-il pas dérisoire seulement de prononcer ce mot? Cette presse libre, honneur de l'esprit français, clarté faite de tous les points à la fois sur toutes les questions, éveil perpétuel de la nation, où est-elle? qu'est-ce que M. Bonaparte en a fait? Elle est où est la tribune. À Paris, vingt journaux anéantis; dans les départements, quatrevingts; cent journaux supprimés; c'est-à-dire, à ne voir que le côté matériel de la question, le pain ôté à d'innombrables familles; c'est-à-dire, sachez-le, bourgeois, cent maisons confisquées, cent métairies prises à leurs propriétaires, cent coupons de rente arrachés du grand-livre. Identité profonde des principes; la liberté supprimée, c'est la propriété détruite. Que les idiots égoïstes, applaudisseurs du coup d'état, méditent ceci!

Pour loi de la presse, un décret posé sur elle; un fetfa, un firman daté de l'étrier impérial; le régime de l'avertissement. On le connaît, ce régime. On le voit tous les jours à l'oeuvre. Il fallait ces gens-là pour inventer cette chose-là. Jamais le despotisme ne s'est montré plus lourdement insolent et bête que dans cette espèce de censure du lendemain, qui précède et annonce la suppression, et qui donne la bastonnade à un journal avant de le tuer. Dans ce gouvernement le niais corrige l'atroce et le tempère. Tout le décret de la presse peut se résumer en une ligne: Je permets que tu parles, mais j'exige que tu te taises. Qui donc règne? Est-ce Tibère? Est-ce Schahabaham? – Les trois quarts des journalistes républicains déportés ou proscrits, le reste traqué par les commissions mixtes, dispersé, errant, caché; çà et là, dans quatre ou cinq journaux survivants, dans quatre ou cinq journaux indépendants, mais guettés, sur la tête desquels pend le gourdin de Maupas, quinze ou vingt écrivains courageux, sérieux, purs, honnêtes, généreux, qui écrivent, la chaîne au cou et le boulet au pied; le talent entre deux factionnaires, l'indépendance bâillonnée, l'honnêteté gardée à vue, et Veillot criant: Je suis libre!

VI

NOUVEAUTÉS EN FAIT DE LÉGALITÉ

La presse a le droit d'être censurée, le droit d'être avertie, le droit d'être suspendue, le droit d'être supprimée; elle a même le droit d'être jugée. Jugée! par qui? Par les tribunaux. Quels tribunaux? les tribunaux correctionnels. Et cet excellent jury trié? Progrès; il est dépassé. Le jury est loin derrière nous, nous revenons aux juges du gouvernement: «La répression est plus rapide et plus efficace», comme dit maître Rouher. Et puis, c'est mieux; appelez les causes: police correctionnelle, sixième chambre; première affaire, le nommé Roumage, escroc; deuxième affaire, le nommé Lamennais, écrivain. Cela fait bon effet, et accoutume le bourgeois à dire indistinctement un écrivain et un escroc. – Certes, c'est là un avantage; mais au point de vue pratique, au point de vue de la «pression», le gouvernement est-il bien sûr de ce qu'il a fait là? est-il bien sûr que la sixième chambre vaudra mieux que cette bonne cour d'assises de Paris, par exemple, laquelle avait pour la présider des Partarieu-Lafosse si abjects, et pour la haranguer des Suin si bas et des Mongis si plats? Peut-il raisonnablement espérer que les juges correctionnels seront encore plus lâches et plus méprisables que cela? Ces juges-là, tout payés qu'ils sont, travailleront-ils mieux que ce jury-escouade, qui avait le ministère public pour caporal et qui prononçait des condamnations et gesticulait des verdicts avec la précision de la charge en douze temps, si bien que le préfet de police Carlier disait avec bonhomie à un avocat célèbre, M. Desm.: – *Le jury! quelle bête d'institution! quand on ne le fait pas, jamais il ne condamne; quand on le fait, il condamne toujours.* – Pleurons cet honnête jury que Carlier faisait et que Rouher a défait.

Ce gouvernement se sent hideux. Il ne veut pas de portrait, surtout pas de miroir. Comme l'orfraie, il se réfugie dans la nuit; si on le voyait, il en mourrait. Or il veut durer. Il n'entend pas qu'on parle de lui; il n'entend pas qu'on le raconte. Il a imposé le silence à la presse en France. On vient de voir comment. Mais faire taire la presse en France, ce n'est qu'un demi-succès. On veut la faire taire à l'étranger. On a essayé deux procès en Belgique; procès du *Bulletin français*, procès de la *Nation*. Le loyal jury belge a acquitté. C'est gênant. Que fait-on? On prend les journaux belges par la bourse. Vous avez des abonnés en France; si vous nous «discutez», vous n'entrerez pas. Voulez-vous entrer? Plaisez. On tâche de prendre les journaux anglais par la peur. Si vous nous «discutez»... – décidément, non, on ne veut pas être *discuté!* – nous chasserons de France vos correspondants. La presse anglaise a éclaté de rire. Mais ce n'est pas tout. Il y a des écrivains français hors de France. Ils sont proscrits, c'est-à-dire libres. S'ils allaient parler, ceux-là? S'ils allaient écrire, ces démagogues? Ils en sont bien capables; il faut les en empêcher. Comment faire? bâillonner les gens à distance, ce n'est pas aisé. M. Bonaparte n'a pas le bras si long que ça. Essayons pourtant, on leur fera des procès là où ils seront. Soit, les jurys des pays libres comprendront que ces proscrits représentent la justice et que le gouvernement bonapartiste, c'est l'iniquité. Ces jurys feront ce qu'a fait le jury belge, ils acquitteront. On priera les gouvernements amis d'expulser ces expulsés, de bannir ces bannis. Soit, les proscrits iront ailleurs; ils trouveront toujours un coin de terre libre où ils pourront parler. Comment faire pour les atteindre? Rouher s'est cotisé avec Baroche, et à eux deux, ils ont trouvé ceci: bâcler une loi sur les crimes commis par les français à l'étranger, et y glisser les «délits de presse». Le conseil d'état a dit oui et le corps législatif n'a pas dit non. Aujourd'hui c'est fait. Si nous parlons hors de la France, on nous jugera en France; prison (pour l'avenir, en cas), amendes et confiscations. Soit encore. Ce livre-ci sera donc jugé en France et l'auteur dûment condamné, je m'y attends, et je me borne à prévenir les individus quelconques, se disant magistrats, qui, en robe noire ou en robe rouge, brasseront la chose, que le cas échéant, la condamnation à un maximum quelconque bel et bien prononcée, rien n'égalera mon dédain pour le jugement, si ce n'est mon mépris pour les juges. Ceci est mon plaidoyer.

VII

LES ADHÉRENTS

Qui se groupe autour de l'établissement? Nous l'avons dit, le coeur se soulève d'y songer. Ah! ces gouvernants d'aujourd'hui, nous les proscrits d'à présent, nous nous les rappelons lorsqu'ils étaient représentants du peuple, il y a un an seulement, et qu'ils allaient et venaient dans les couloirs de l'assemblée, la tête haute, avec des façons d'indépendance et des allures et des airs de s'appartenir. Quelle superbe! et comme on était fier! comme on mettait la main sur son coeur en criant vive la république! Et si, à la tribune, quelque «terroriste», quelque «montagnard», quelque «rouge» faisait allusion au coup d'état comploté et à l'empire projeté, comme on lui vociférait: Vous êtes un calomniateur! Comme on haussait les épaules au mot de sénat! – L'empire aujourd'hui, s'écriait l'un, ce serait la boue et le sang; vous nous calomniez, nous n'y tremperons jamais! – l'autre affirmait qu'il n'était ministre du président que pour se dévouer à la défense de la constitution et des lois; l'autre glorifiait la tribune comme le palladium du pays; l'autre rappelait le serment de Louis Bonaparte, et disait: Doutez-vous que ce soit un honnête homme? Ceux-ci, ils sont deux, ont été jusqu'à voter et signer sa déchéance, le 2 décembre, dans la mairie du dixième arrondissement; cet autre a envoyé le 4 décembre un billet à celui qui écrit ces lignes pour le «féliciter d'avoir dicté la proclamation de la gauche qui met Louis Bonaparte *hors la loi...*» – Et les voilà sénateurs, conseillers d'état, ministres, passémentés, galonnés, dorés! Infâmes! avant de broder vos manches, lavez vos mains!

M. Q. – B. va trouver M. O. – B. et lui dit: «– Comprenez-vous l'aplomb de ce Bonaparte? n'a-t-il pas osé m'offrir une place de maître des requêtes? – Vous avez refusé? – Certes.» Le lendemain, offre d'une place de conseiller d'état, vingt-cinq mille francs; le maître des requêtes indigné devient un conseiller d'état attendri. M. Q. – B. accepte.

Une classe d'hommes s'est ralliée en masse, les imbéciles. Ils composent la partie saine du corps législatif. C'est à eux que le «chef de l'état» adresse ce boniment: – «La première épreuve de la constitution, d'origine toute française, a dû vous convaincre que nous possédions les conditions d'un gouvernement fort et libre... Le contrôle est sérieux, la discussion est libre et le vote de l'impôt décisif... Il y a en France un gouvernement animé de la foi et de l'amour du bien, qui repose sur le peuple, source de tout pouvoir; sur l'armée, source de toute force; sur la religion, source de toute justice. Recevez l'assurance de mes sentiments.» Ces braves dupes, nous les connaissons aussi; nous en avons vu bon nombre sur les bancs de la majorité à l'assemblée législative. Leurs chefs, opérateurs habiles, avaient réussi à les terrifier, moyen sûr de les conduire où l'on voulait. Ces chefs, ne pouvant plus employer utilement les anciens épouvantails, les mots *jacobin* et *sans-culotte*, décidément trop usés, avaient remis à neuf le mot *démagogie*. Ces meneurs, rompus aux pratiques et aux manoeuvres, exploitaient le mot «la Montagne» avec succès; ils agitaient à propos cet effrayant et magnifique souvenir. Avec ces quelques lettres de l'alphabet, groupées en syllabes et accentuées convenablement: – *démagogie*, – *montagnards*, – *partageux*, – *communistes*, *rouges*, – ils faisaient passer des lueurs devant les yeux des niais. Ils avaient trouvé moyen de pervertir les cerveaux de leurs collègues ingénus au point d'y incruster, pour ainsi dire, des espèces de dictionnaires où chacune des expressions dont se servaient les orateurs et les écrivains de la démocratie se trouvait immédiatement traduite. —*Humanité*, lisez: *Férocité*; —*Bien-être universel*, lisez: *Bouleversement*; —*République*, lisez: *Terrorisme*; —*Socialisme*, lisez: *Pillage*; —*Fraternité*, lisez: *Massacre*; *Évangile*, lisez: *Mort aux riches*. De telle sorte que lorsqu'un orateur de la gauche disait, par exemple: *Nous voulons la suppression de la guerre et l'abolition de la peine de mort*, une foule de pauvres gens, à droite, entendaient distinctement: *Nous voulons tout mettre à feu et à sang*, et, furieux, montraient le poing à l'orateur. Après de tels discours où il n'avait été question que de liberté, de paix universelle,

de bien-être par le travail, de concorde et de progrès, on voyait les représentants de cette catégorie que nous avons désignée en tête de ce paragraphe se lever tout pâles; ils n'étaient pas bien sûrs de n'être pas déjà guillotins et s'en allaient chercher leurs chapeaux pour voir s'ils avaient encore leurs têtes.

Ces pauvres êtres effarés n'ont pas marchandé leur adhésion au 2 décembre. C'est pour eux qu'a été spécialement inventée la locution: – «Louis-Napoléon a sauvé la société.»

Et ces éternels préfets, ces éternels maires, ces éternels capitouls, ces éternels échevins, ces éternels complimenteurs du soleil levant ou du lampion allumé, qui arrivent, le lendemain du succès, au vainqueur, au triomphateur, au maître, à sa majesté Napoléon le Grand, à sa majesté Louis XVIII, à sa majesté Alexandre Ier, à sa majesté Charles X, à sa majesté Louis-Philippe, au citoyen Lamartine, au citoyen Cavaignac, à monseigneur le prince-président, agenouillés, souriants, épanouis, apportant dans des plats les clefs de leurs villes et sur leurs faces les clefs de leurs consciences!

Mais les imbéciles, c'est vieux, les imbéciles ont toujours fait partie de toutes les institutions et sont presque une institution eux-mêmes; et quant aux préfets et capitouls, quant à ces adorateurs de tous les lendemains, insolents de bonheur et de platitude, cela s'est vu dans tous les temps. Rendons justice au régime de décembre; il n'a pas seulement ces partisans-là, il a des adhérents et des créatures qui ne sont qu'à lui; il a produit des notabilités tout à fait neuves.

Les nations ne connaissent jamais toutes leurs richesses en fait de coquins. Il faut cette espèce de bouleversements, ce genre de déménagements pour les leur faire voir. Alors les peuples s'émerveillent de ce qui sort de la poussière. C'est splendide à contempler. Tel qui était chaussé, vêtu et famé à faire crier après soi tous les chienlits d'Europe, surgit ambassadeur. Celui-ci, qui entrevoyait Bicêtre et la Roquette, se réveille général et grand-aigle de la légion d'honneur. Tout aventurier endosse un habit officiel, s'accommode un bon oreiller bourré de billets de Banque, prend une feuille de papier blanc, et écrit dessus: Fin de mes aventures. – Vous savez bien? un tel? – Oui. Il est aux galères? – Non, il est ministre.

VIII

MENS AGITAT MOLEM

Au centre est l'homme; l'homme que nous avons dit; l'homme punique; l'homme fatal, attaquant la civilisation pour arriver au pouvoir, cherchant, ailleurs que dans le vrai peuple, on ne sait quelle popularité féroce, exploitant les côtés encore sauvages du paysan et du soldat, tâchant de réussir par les égoïsmes grossiers, par les passions brutales, par les envies éveillées, par les appétits excités; quelque chose comme Marat prince, au but près qui, chez Marat, était grand et, chez Louis Bonaparte, est petit; l'homme qui tue, qui déporte, qui exile, qui expulse, qui proscrit, qui spolie; cet homme au geste accablé, à l'oeil vitreux, qui marche d'un air distrait au milieu des choses horribles qu'il fait, comme une sorte de somnambule sinistre.

On a dit de Louis Bonaparte, soit en mauvaise part, soit en bonne part, car ces êtres étranges ont d'étranges flatteurs: – «C'est un dictateur, c'est un despote, rien de plus.» – C'est cela à notre avis, et c'est aussi autre chose.

Le dictateur était un magistrat. Tite-Live²⁴ et Cicéron²⁵ l'appellent *proetor maximus*; Sénèque²⁶ l'appelle *magister populi*; ce qu'il décrétait était tenu pour arrêt d'en haut; Tite-Live²⁷ dit: *pro numine observatum*. Dans ces temps de civilisation incomplète, la rigidité des lois antiques n'ayant pas tout prévu, sa fonction était de pourvoir au salut du peuple il était le produit de ce texte: *salus populi lex esto*. Il faisait porter devant lui les vingt-quatre haches, signes du droit de vie et de mort. Il était en dehors de la loi, au-dessus de la loi, mais il ne pouvait toucher à la loi. La dictature était un voile derrière lequel la loi restait entière. La loi était avant le dictateur et était après le dictateur. Elle le ressaisissait à sa sortie. Il était nommé pour un temps très court, six mois; *semestris dictatura*, dit Tite-Live²⁸. Habituellement, comme si cet énorme pouvoir, même librement consenti par le peuple, finissait par peser comme un remords, le dictateur se démettait avant la fin du terme. Cincinnatus s'en alla au bout de huit jours. Il était interdit au dictateur de disposer des deniers publics sans autorisation du sénat, et de sortir de l'Italie. Il ne pouvait monter à cheval sans la permission du peuple. Il pouvait être plébéien; Marcius Rutilus et Publius Philo furent dictateurs. On créait un dictateur pour des objets fort divers, – pour établir des fêtes à l'occasion des jours saints, – pour enfoncer un clou sacré dans le mur du temple de Jupiter, – une fois, pour nommer le sénat. Rome république porta quatrevingt-huit dictateurs. Cette institution intermittente dura cent cinquante-trois ans, de l'an 552 de Rome à l'an 705. Elle commença par Servilius Geminus et arriva à César en passant par Sylla. À César elle expira. La dictature était faite pour être répudiée par Cincinnatus et épousée par César. César fut cinq fois dictateur en cinq ans, de 706 à 711. Cette magistrature était dangereuse; elle finit par dévorer la liberté.

M. Bonaparte est-il un dictateur? nous ne voyons pas d'inconvénient à répondre oui. *Prætor maximus*, général en chef? le drapeau le salue. *Magister populi*, maître du peuple? demandez aux canons braqués sur les places publiques. *Pro numine observatum*, tenu pour dieu? demandez à M. Troplong. Il a nommé le sénat; il a institué des jours fériés; il a pourvu au «salut de la société»; il a enfoncé un clou sacré dans le mur du Panthéon et il a accroché à ce clou son coup d'état. Seulement il fait et défait la loi à sa fantaisie, il monte à cheval sans permission, et quant aux six mois, il prend

²⁴ Lib. VII, cap. 31.

²⁵ De Republica, lib. I, cap. 40.

²⁶ Ep. 108.

²⁷ Lib. 111, cap. 5.

²⁸ Lib. VI, cap. 1.

un peu plus de temps. César avait pris cinq ans, il prend le double; c'est juste. Jules César cinq, M. Louis Bonaparte dix, la proportion est gardée.

Du dictateur passons au despote. C'est l'autre qualification presque acceptée par M. Bonaparte. Parlons un peu la langue du bas-empire. Elle sied au sujet.

Le Despotès venait après le Basileus. Il était, entre autres attributs, général de l'infanterie et de la cavalerie, *magister utriusque exercitus*. Ce fut l'empereur Alexis, surnommé l'Ange, qui créa la dignité de despotès. Le despotès était moins que l'empereur et au-dessus du sebastocrator ou auguste et du César.

On voit que c'est aussi un peu cela. M. Bonaparte est despotès en admettant, ce qui est facile, que Magnan soit César et que Maupas soit auguste.

Despote, dictateur, c'est admis. Tout ce grand éclat, tout ce triomphant pouvoir, n'empêchent pas qu'il ne se passe dans Paris de petits incidents comme celui-ci, que d'honnêtes badauds, témoins du fait, vous racontent tout rêveurs: Deux hommes cheminant dans la rue, ils causent de leurs affaires, de leur négoce. L'un d'eux parle de je ne sais quel fripon dont il croit avoir à se plaindre. C'est un malheureux, dit-il, c'est un escroc, c'est un gueux. Un agent de police entend ces derniers mots:— *Monsieur*, dit-il, *vous parlez du président; je vous arrête.*

Maintenant M. Bonaparte sera-t-il ou ne sera-t-il pas empereur?

Belle question! Il est maître, il est cadî, mufti, bey, dey, soudan, grand-khan, grand-lama, grand-mogol, grand-dragon, cousin du soleil, commandeur des croyants, schah, czar, sophi et calife. Paris n'est plus Paris, c'est Bagdad, avec un Giafar qui s'appelle Persigny et une Schéhérazade qui risque d'avoir le cou coupé tous les matins et qui s'appelle *le Constitutionnel*. M. Bonaparte peut tout ce qu'il lui plaît sur les biens, sur les familles, sur les personnes. Si les citoyens français veulent savoir la profondeur du «gouvernement» dans lequel ils sont tombés, ils n'ont qu'à s'adresser à eux-mêmes quelques questions. Voyons, juge, il t'arrache ta robe et t'envoie en prison. Après? Voyons, sénat, conseil d'état, corps législatif, il saisit une pelle et fait de vous un tas dans un coin. Après? Toi, propriétaire, il te confisque ta maison d'été et ta maison d'hiver avec cours, écuries, jardins et dépendances. Après? Toi, père, il te prend ta fille; toi, frère, il te prend ta soeur; toi, bourgeois, il te prend ta femme, d'autorité, de vive force. Après? Toi, passant, ton visage lui déplait, il te casse la tête d'un coup de pistolet et rentre chez lui. Après?

Toutes ces choses faites, qu'en résulterait-il? Rien. Monseigneur le prince-président a fait hier sa promenade habituelle aux Champs-Élysées dans une calèche à la Daumont attelée de quatre chevaux, accompagné d'un seul aide de camp. Voilà ce que diront les journaux.

Il a effacé des murs *Liberté, Égalité, Fraternité*. Il a eu raison. Ah! français! vous n'êtes plus ni libres, le gilet de force est là; ni égaux, l'homme de guerre est tout; ni frères, la guerre civile couve sous cette lugubre paix d'état de siège.

Empereur? pourquoi pas? il a un Maury qui s'appelle Sibour; il a un Fontanes, un Faciuntasinos, si vous l'aimez mieux, qui s'appelle Fortoul; il a un Laplace qui répond au nom de Leverrier, mais qui n'a pas fait la *Mécanique céleste*. Il trouvera aisément des Esménard et des Luce de Lancival. Son Pie VII est à Rome dans la soutane de Pie IX. Son uniforme vert, on l'a vu à Strasbourg; son aigle, on l'a vu à Boulogne; sa redingote grise, ne la portait-il pas à Ham? casaque ou redingote, c'est tout un. Madame de Staël sort de chez lui. Elle a écrit *Lélie*. Il lui sourit en attendant qu'il l'exile. Tenez-vous à une archiduchesse? attendez un peu, il en aura une. *Tu, felix Austria, nube*. Son Murat se nomme Saint-Arnaud, son Talleyrand se nomme Morny, son duc d'Enghien s'appelle le Droit.

Regardez, que lui manque-t-il? rien; peu de chose; à peine Austerlitz et Marengo.

Prenez-en votre parti, il est empereur *in petto*; un de ces matins, il le sera au soleil; il ne faut plus qu'une toute petite formalité, la chose de faire sacrer et couronner à Notre-Dame son faux serment. Après quoi ce sera beau; attendez-vous à un spectacle impérial. Attendez-vous aux caprices. Attendez-vous aux surprises, aux stupeurs, aux ébahissements, aux alliances de mots les plus inouïes, aux cacophonies les plus intrépides; attendez-vous au prince Troplong, au duc Maupas, au duc Mimerel,

au marquis Leboeuf, au baron Baroche! En ligne, courtisans; chapeau bas, sénateurs; l'écurie s'ouvre, monseigneur le cheval est consul. Qu'on fasse dorer l'avoine de son altesse Incitatus.

Tout s'avalera; l'hiatus du public sera prodigieux. Toutes les énormités passeront. Les anciens gobe-mouches disparaîtront et feront place aux gobe-baleines.

Pour nous qui parlons, dès à présent l'empire existe, et, sans attendre le proverbe du sénatus-consulte et la comédie du plébiscite, nous envoyons ce billet de faire part à l'Europe:

– La trahison du 2 décembre est accouchée de l'empire.

La mère et l'enfant se portent mal.

IX

LA TOUTE-PUISSANCE

Cet homme, oublions son 2 décembre, oublions son origine, voyons, qu'est-il comme capacité politique? Voulez-vous le juger depuis huit mois qu'il règne? regardez d'une part son pouvoir, d'autre part ses actes. Que peut-il? Tout. Qu'a-t-il fait? Rien. Avec cette pleine puissance, en huit mois un homme de génie eût changé la face de la France, de l'Europe peut-être. Il n'eût, certes, pas effacé le crime du point de départ, mais il l'eût couvert. À force d'améliorations matérielles, il eût réussi peut-être à masquer à la nation son abaissement moral. Même, il faut le dire, pour un dictateur de génie, la chose n'était pas malaisée. Un certain nombre de problèmes sociaux, élaborés dans ces dernières années par plusieurs esprits robustes, semblaient mûrs et pouvaient recevoir, au grand profit et au grand contentement du peuple, des solutions actuelles et relatives. Louis Bonaparte n'a pas même paru s'en douter. Il n'en a abordé, il n'en a entrevu aucun. Il n'a pas même retrouvé à l'Élysée quelques vieux restes des méditations socialistes de Ham. Il a ajouté plusieurs crimes nouveaux à son premier crime, et en cela il a été logique. Ces crimes exceptés, il n'a rien produit. Omnipotence complète, initiative nulle. Il a pris la France et n'en sait rien faire. En vérité, on est tenté de plaindre cet eunuque se débattant avec la toute-puissance.

Certes, ce dictateur s'agite, rendons-lui cette justice; il ne reste pas un moment tranquille; il sent autour de lui avec effroi la solitude et les ténèbres; ceux qui ont peur la nuit chantent, lui il se remue. Il fait rage, il touche à tout, il court après les projets; ne pouvant créer, il décrète; il cherche à donner le change sur sa nullité; c'est le mouvement perpétuel; mais, hélas! cette roue tourne à vide. Conversion des rentes? où est le profit jusqu'à ce jour? Économie de dix-huit millions. Soit; les rentiers les perdent, mais le président et le sénat, avec leurs deux dotations, les empochent, bénéfice pour la France: zéro. Crédit foncier? les capitaux n'arrivent pas. Chemins de fer? on les décrète, puis on les retire. Il en est de toutes ces choses comme des cités ouvrières. Louis Bonaparte souscrit, mais ne paye pas. Quant au budget, quant à ce budget contrôlé par les aveugles qui sont au conseil d'état et voté par les muets qui sont au corps législatif, l'abîme se fait dessous. Il n'y avait de possible et d'efficace qu'une grosse économie sur l'armée, deux cent mille soldats laissés dans leurs foyers, deux cents millions épargnés. Allez donc essayer de toucher à l'armée! le soldat, qui redeviendrait libre, applaudirait; mais que dirait l'officier? et, au fond, ce n'est pas le soldat, c'est l'officier qu'on caresse. Et puis, il faut garder Paris et Lyon, et toutes les villes, et, plus tard, quand on sera empereur, il faudra bien faire un peu la guerre à l'Europe. Voyez le gouffre! Si, des questions financières, on passe aux institutions politiques, oh! là, les néo-bonapartistes s'épanouissent, là sont les créations! Quelles créations, bon Dieu! Une constitution style Ravrio, nous venons de la contempler, ornée de palmettes et de cous de cygne, apportée à l'Élysée avec de vieux fauteuils dans les voitures du garde-meuble; le sénat-conservateur recousu et redoré, le conseil d'état de 1806 retapé et rebordé de quelques galons neufs; le vieux corps législatif rajusté, recloué et repeint, avec Lainé de moins et Morny de plus! pour liberté de la presse, le bureau de l'esprit public; pour liberté individuelle, le ministère de la police. Toutes ces «institutions» – nous les avons passées en revue – ne sont autre chose que l'ancien meuble de salon de l'empire. Battez, époussetez, ôtez les toiles d'araignée, éclaboussez le tout de taches de sang français, et vous avez l'établissement de 1852. Ce bric-à-brac gouverne la France. Voilà les créations! Où est le bon sens? où est la raison? où est la vérité? Pas un côté sain de l'esprit contemporain qui ne soit heurté, pas une conquête juste de ce siècle qui ne soit jetée à terre et brisée. Toutes les extravagances devenues possibles. Ce que nous voyons depuis le 2 décembre, c'est le galop, à travers l'absurde, d'un homme médiocre échappé.

Ces hommes, le malfaiteur et ses complices, ont un pouvoir immense, incomparable, absolu, illimité, suffisant, nous le répétons, pour changer la face de l'Europe. Ils s'en servent pour jouir. S'amuser et s'enrichir, tel est leur «socialisme». Ils ont arrêté le budget sur la grande route; les coffres sont là ouverts; ils emplissent leurs sacoches, ils ont de l'argent en veux-tu en voilà. Tous les traitements sont doublés ou triplés, nous en avons dit plus haut les chiffres. Trois ministres, Turgot, – il y a un Turgot dans cette affaire, – Persigny et Maupas, ont chacun un million de fonds secrets; le sénat a un million, le conseil d'état un demi-million, les officiers du 2 décembre ont un mois-Napoléon, c'est-à-dire des millions; les soldats du 2 décembre ont des médailles, c'est-à-dire des millions; M. Murat veut des millions et en aura; un ministre se marie, vite un demi-million; M. Bonaparte, *quia nominor Poleo*, a douze millions, plus quatre millions, seize millions. Millions, millions! ce régime s'appelle Million. M. Bonaparte a trois cents chevaux de luxe, les fruits et les légumes des châteaux nationaux, et des parcs et jardins jadis royaux; il regorge; il disait l'autre jour: *toutes mes voitures*; comme Charles-Quint disait: toutes mes Espagnes, et comme Pierre le Grand disait: toutes mes Russies. Les noces de Gamache sont à l'Élysée, les broches tournent nuit et jour devant des feux de joie; on y consomme – ces bulletins-là se publient, ce sont les bulletins du nouvel empire – six cent cinquante livres de viande par jour; l'Élysée aura bientôt cent quarante-neuf cuisines comme le château de Schoenbrunn; on boit, on mange, on rit, on banquette; banquet chez tous les ministres, banquet à l'École militaire, banquet à l'Hôtel de Ville, banquet aux Tuileries, fête monstre le 10 mai, fête encore plus monstre le 15 août; on nage dans toutes les abondances et dans toutes les ivresses. Et l'homme du peuple, le pauvre journalier auquel le travail manque, le prolétaire en haillons, pieds nus, auquel l'été n'apporte pas de pain et auquel l'hiver n'apporte pas de bois, dont la vieille mère agonise sur une paille pourrie, dont la jeune fille se prostitue au coin des rues pour vivre, dont les petits enfants grelottent de faim, de fièvre et de froid dans les bouges du faubourg Saint-Marceau, dans les greniers de Rouen, dans les caves de Lille, y songe-t-on? que devient-il? que fait-on pour lui? Crève, chien!

X

LES DEUX PROFILS DE M. BONAPARTE

Le curieux, c'est qu'ils veulent qu'on les respecte; un général est vénérable, un ministre est sacré. La comtesse d'Andl – , jeune femme de Bruxelles, était à Paris en mars 1852; elle se trouvait un jour dans un salon du faubourg Saint-Honoré. M. de P. entre; madame d'Andl – veut sortir et passe devant lui, et il se trouve qu'en songeant à autre chose probablement, elle hausse les épaules. M. de P. s'en aperçoit; le lendemain madame d'Andl – est avertie que désormais, sous peine d'être expulsée de France comme un représentant du peuple, elle ait à s'abstenir de toute marque d'approbation ou d'improbation quand elle voit des ministres.

Sous ce gouvernement-caporal et sous cette constitution-consigne, tout marche militairement. Le peuple français va à l'ordre pour savoir comment il doit se lever, se coucher, s'habiller, en quelle toilette il peut aller à l'audience du tribunal ou à la soirée de M. le préfet; défense de faire des vers médiocres; défense de porter barbe; le jabot et la cravate blanche sont lois de l'état. Règle, discipline, obéissance passive, les yeux baissés, silence dans les rangs, tel est le joug sous lequel se courbe en ce moment la nation de l'initiative et de la liberté, la grande France révolutionnaire. Le réformateur ne s'arrêtera que lorsque la France sera assez caserne pour que les généraux disent: À la bonne heure! et assez séminaire pour que les évêques disent: C'est assez!

Aimez-vous le soldat? on en a mis partout. Le conseil municipal de Toulouse donne sa démission; le préfet Chapuis-Montlaville remplace le maire par un colonel, le premier adjoint par un colonel, et le deuxième adjoint par un colonel²⁹. Les gens de guerre prennent le haut du pavé. «Les soldats, dit Mably, croyant être à la place des citoyens qui avaient fait autrefois les consuls, les dictateurs, les censeurs et les tribuns, associèrent au gouvernement des empereurs une espèce de démocratie militaire.» Avez-vous un shako sur le crâne? faites ce qu'il vous plaira. Un jeune homme rentrant du bal passe rue Richelieu devant la porte de la Bibliothèque; le factionnaire le couche en joue et le tue; le lendemain les journaux disent: «Le jeune homme est mort», et c'est tout. Timour-Beig accorda à ses compagnons d'armes et à leurs descendants jusqu'à la septième génération le droit d'impunité pour quelque crime que ce fût, à moins que le délinquant n'eût commis le crime neuf fois. Le factionnaire de la rue Richelieu a encore huit citoyens à tuer avant d'être traduit devant un conseil de guerre. Il fait bon d'être soldat, mais il ne fait pas bon d'être citoyen. En même temps, cette malheureuse armée, on la déshonore. Le 3 décembre, on décore les commissaires qui ont arrêté ses représentants et ses généraux; il est vrai qu'elle-même a reçu deux louis par homme. Ô honte de tous les côtés! l'argent aux soldats et la croix aux mouchards!

Jésuitisme et caporalisme, c'est là ce régime tout entier. Tout l'expédient politique de M. Bonaparte se compose de deux hypocrisies, hypocrisie soldatesque tournée vers l'armée, hypocrisie catholique tournée vers le clergé. Quand ce n'est pas Fracasse, c'est Basile. Quelquefois, c'est les deux ensemble. De cette façon il parvient à ravir d'aise en même temps Montalembert, qui ne croit pas à la France, et Saint-Arnaud, qui ne croit pas en Dieu.

Le dictateur sent-il l'encens? sent-il le tabac? cherchez. Il sent le tabac et l'encens. Ô France! quel gouvernement! Les éperons passent sous la soutane. Le coup d'état va à la messe, rosse les pékins, lit son bréviaire, embrasse Catin, dit son, chapelet, vide les pots et fait ses pâques. Le coup d'état affirme, ce qui est douteux, que nous sommes revenus à l'époque des jacqueries; ce qui est certain, c'est qu'il nous ramène *Diex el volt*. L'Élysée a la foi du templeier, et la soif aussi.

²⁹ Ces trois colonels sont MM. Cailhassou, Dubarry et Policarpe.

Jouir et bien vivre, répétons-le, et manger le budget; ne rien croire, tout exploiter; compromettre à la fois deux choses saintes, l'honneur militaire et la foi religieuse; tacher l'autel avec le sang et le drapeau avec le goupillon; rendre le soldat ridicule et le prêtre un peu féroce; mêler à cette grande escroquerie politique qu'il appelle son pouvoir l'église et la nation, les consciences catholiques et les consciences patriotes, voilà le procédé de Bonaparte le Petit.

Tous ses actes, depuis les plus énormes jusqu'aux plus puérils, depuis ce qui est hideux jusqu'à ce qui est risible, sont empreints de ce double jeu. Par exemple les solennités nationales l'ennuient. 24 février, 4 mai; il y a des souvenirs gênants ou dangereux qui reviennent opiniâtrement à jour fixe. Un anniversaire est un importun. Supprimons les anniversaires. Soit. Ne gardons qu'une fête, la nôtre. À merveille. Mais avec une fête, une seule, comment satisfaire deux partis, le parti soldat et le parti prêtre? Le parti soldat est voltairien. Où Canrobert sourira, Riancey fera la grimace. Comment faire? vous allez voir. Les grands escamoteurs ne sont pas embarrassés pour si peu. *Le Moniteur*

Конец ознакомительного фрагмента.

Текст предоставлен ООО «ЛитРес».

Прочитайте эту книгу целиком, [купив полную легальную версию](#) на ЛитРес.

Безопасно оплатить книгу можно банковской картой Visa, MasterCard, Maestro, со счета мобильного телефона, с платежного терминала, в салоне МТС или Связной, через PayPal, WebMoney, Яндекс.Деньги, QIWI Кошелек, бонусными картами или другим удобным Вам способом.